



Service affaires juridiques, affaires générales

2B voie d'accès au Port
BP 97121

29671 Morlaix cedex

T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Procès-verbal de la séance du lundi 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Jean-Paul Vermot ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures.

(Jean-Paul Vermot procède à l'appel des conseillers communautaires.)

Secrétaire de séance : Sandrine Delory.

En préambule, Jean-Paul Vermot souhaite se féliciter de la décision, prise par le bureau des maires, à l'unanimité, de rendre gratuit l'accès à tous les espaces piscines durant la canicule. Plus de 4 000 concitoyens ont pu bénéficier de cette mesure. Une fréquentation historique a d'ailleurs été enregistrée à l'espace aquatique communautaire de Plourin-lès-Morlaix.

D'autre part, Jean-Paul Vermot souhaite apporter le soutien le plus entier de Morlaix Communauté à tous ceux et à toutes celles qui se sont exprimés – notamment le maire de Saint-Thégonnec Loc Equiner – suite à certains propos publiés sur Facebook pouvant être qualifiés de racistes.

Aucun espace ne doit être laissé à ces propos :

- 1. Illégaux. Le racisme n'est pas une opinion, mais un délit.*
- 2. Contraires à la tradition de cette collectivité qui ne transgresse jamais les valeurs d'humanisme qui fondent la France, la Bretagne et le Finistère nord.*

Quelles que soient leur tendances, les élus doivent s'élever unanimement contre de tels propos. Aussi, Jean-Paul Vermot réitère son soutien à la décision prise de demander la démission de cet élu. C'est une sage décision que Morlaix Communauté doit soutenir unanimement afin de veiller à ce que la banalisation de tels propos ne puisse pas avoir lieu sur le territoire. Ce type de propos devront sans cesse être dénoncés.

La Maison de la culture et de la langue bretonnes sera bientôt inaugurée. La Bretagne a toujours revendiqué son ouverture par rapport à toutes les crises du monde. C'est en partie ce qui fonde son identité et qui en fait l'une des plus belles du pays, voire même au-delà.

Pour tous ceux qui ne sont pas convaincus, Jean-Paul Vermot recommande le visionnage de « l'âge de fer ». Ce film magnifique raconte le combat pour la libération de la France, porté par un homme, Charles de Gaulle, et démontre, pour tous ceux qui en douteraient encore, que la France a certes été libérée par des Français, mais aussi par des hommes venus d'Afrique, du Maghreb, d'Espagne, et de tous les horizons du monde. Il faut savoir se le rappeler et le revendiquer. La devise de la nation doit sans cesse être rappelée : liberté, égalité, fraternité.

Jean-Paul Vermot invite à combattre les idées nauséabondes du racisme.

Stéphane Lozdowski – Maire de Saint-Thégonnec Loc Equiner – a pris des engagements auprès de la population le 21 mai dernier, notamment concernant l'exclusion de la discrimination et le vivre-ensemble. Lorsque Stéphane Lozdowski a eu connaissance des propos tenus par l'un de ses colistiers sur Facebook, il l'a immédiatement convoqué et a pris la décision, sans aucune ambiguïté, de lui demander sa démission. Cette décision a été actée. Stéphane Lozdowski a également communiqué dans la presse.

Stéphane Lozdowski tient à réaffirmer haut et fort, devant cette assemblée, qu'il faut combattre cette haine. Il continuera à défendre ses convictions au service de la population, notamment de Saint-Thégonnec Loc Equiner.

Jean-Paul Vermot confirme qu'il faudra toujours agir avec fermeté, rapidité, et rester extrêmement vigilants. Les propos racistes n'amènent que tension, et violence. Or, les élus font de la politique pour résoudre la violence par le débat démocratique. Il ne faut donc jamais laisser la moindre place aux propos racistes qui, pour rappel, ne sont pas une opinion, mais un délit.

Délibération D26-092

Objet : Approbation du procès-verbal des séances du Conseil de Communauté du 11 avril et 4 mai 2026

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Les séances du Conseil de Communauté donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats.

Au début de chaque séance, le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance précédente dans la mesure où il a pu être établi et adressé à l'ensemble des conseillers.

Toute correction portée au procès-verbal d'une séance est mentionnée dans le procès-verbal de la séance suivante au cours de laquelle la rectification a été demandée.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal des séances du 11 avril et du 4 mai 2026.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-093

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougashnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application de la délibération D26-076 du 11 avril 2026 de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président

DDP26-052	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement musical « Grabuge » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Galerie du Léon à titre gracieux
DDP26-053	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Tous en mouvement - T3M » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Cour d'Honneur à titre gracieux
DDP26-054	Annule et remplace la décision DDP26-050 pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 2 356,50 € pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif d'un logement à Plouégat-Moysan
DDP26-055	Attribution d'une subvention d'un montant maximum de 1 047,75 € pour la réhabilitation des branchements d'assainissement collectif d'un logement à Plourin-lès-Morlaix
DDP26-056	Attribution d'une subvention d'un montant maximum de 1 029,60 € pour la réhabilitation des branchements d'assainissement collectif d'un logement situé à Plourin-lès-Morlaix
DDP26-057	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement « 25 ans du département GACO de l'IUT Morlaix » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Galerie du Léon à titre gracieux
DDP26-059	Attribution d'un Pass'Engagement « Permis de conduire » d'un montant de 700 € pour un habitant de Plouézoc'h
DDP26-060	Attribution d'un Pass'Engagement « Permis de conduire » d'un montant de 700 € pour un habitant de Pleyber-Christ

DDP26-061	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de la remise des prix de la régates « Télégramme Tresco Trophée » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Galerie du Léon à titre gracieux
DDP26-062	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation du « Fest-Noz Redadeg » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Galerie du Léon à titre gracieux
DDP26-063	Mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 7 000 000 € auprès de la Banque Populaire
DDP26-064	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation du 50ème anniversaire du comité de jumelage Pays de Morlaix – Würselen à la Manufacture des tabacs de Morlaix
DDP26-065	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement « La Bonne Échappée » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Cour d'Honneur à titre gracieux
DDP26-066	Attribution d'un Pass'Engagement « Permis de conduire » d'un montant de 700 € pour un habitant de Plougasnou
DDP26-067	Attribution d'une subvention d'un montant maximum de 6 000 € pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif pour un logement situé à Plougasnou
DDP26-068	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Exposition du CNCA » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Galerie du Léon à titre gracieux
DDP26-069	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement « La Grande Parade » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Cour d'Honneur à titre gracieux
DDP26-070	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation des répétitions pour l'évènement « La Grande Parade » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Cour d'Honneur à titre gracieux
DDP26-071	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Tournoi de palet breton » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Cour d'Honneur à titre gracieux
DDP26-072	Attribution d'une subvention d'un montant maximum de 3 000 € pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif d'un logement situé à Le Cloître Saint-Thégonnec
DDP26-073	Signature d'un bail civil pour le stockage de vélos à assistance électrique dans le cadre de leur mise en vente par KEOLIS MORLAIX Communauté – dans une partie de la salle de la Forêt – bâtiment P – Manufacture des Tabacs – moyennant un loyer mensuel de 50 € H.T.
DDP26-074	Attribution d'un Pass'Engagement « Permis de conduire » d'un montant de 340 € à un habitant de Plourin-lès-Morlaix
DDP26-075	Attribution d'une subvention pour un montant maximum de 1 318,35 € pour la réhabilitation des branchements d'assainissement collectif d'un logement situé à Saint-Martin-des-Champs
DDP26-076	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Marche des fiertés » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour la mise à disposition de la Cour d'Honneur à titre gracieux
DDP26-077	Attribution d'une bourse de 800 € dans le cadre du dispositif Projet Jeunes à un habitant de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner

DDP26-078	Attribution Pass'Engagement « Permis de conduire » d'un montant de 400 € à un habitant de Morlaix
DDP26-079	Convention d'occupation temporaire d'une emprise de la cour d'Honneur de la Manufacture des Tabacs à Morlaix de juin à septembre 2026 – Food-truck « LE BOUILLON QUI ROULE » moyennant un loyer fixé à 12 € H.T (soit 14,40 TTC) pour un total de 39 jours de présence
DDP26-080	Convention d'occupation temporaire d'une emprise de la cour d'Honneur de la Manufacture des Tabacs à Morlaix de juin à septembre 2026 – Food-truck « DÖZE CHROMÉE » moyennant un loyer fixé à 12 € H.T (soit 14,40 TTC) pour un total de 91 jours de présence
DDP26-081	Convention d'occupation temporaire d'une emprise de la cour d'Honneur de la Manufacture des Tabacs à Morlaix de juin à septembre 2026 – Food-truck « CROKZI » moyennant un loyer fixé à 12 € H.T (soit 14,40 TTC) pour un total de 14 jours de présence
DDP26-082	Attribution d'une bourse d'un montant de 265,14 € dans le cadre du dispositif Projet Jeunes à un habitant d'Elliant scolarisé à Morlaix
DDP26-083	Attribution d'une bourse d'un montant de 275 € dans le cadre du dispositif Projet Jeunes pour un habitant de Pontchateau scolarisé à Morlaix
DDP26-084	Attribution d'une bourse d'un montant de 104 € dans le cadre du dispositif Projet Jeunes à un habitant de le Rheu scolarisé à Morlaix

Attribution d'aides par le Président dans le cadre du dispositif d'aide à la réduction des déchets

Code postal	Commune	Prime MC	Mandat	Date de mandat	Actions
29630	PLOUGASNOU	38,00 €	2508	28/05/26	Acquisition composteur individuel
29410	PLEYBER CHRIST	38,00 €	2509	28/05/26	Acquisition composteur individuel
29600	PLOURIN-LÈS-MORLAIX	38,00 €	2510	28/05/26	Acquisition composteur individuel
29610	PLOUIGNEAU	38,00 €	2511	28/05/26	Acquisition composteur individuel
29252	PLOUEZUCH	69,84 €	2512	28/05/26	Acquisition protections hygiéniques lavables
39640	PLOUGONVEN	31,99 €	2513	28/05/26	Acquisition protections hygiéniques lavables
29410	PLEYBER CHRIST	28,83 €	2514	28/05/26	Acquisition protections hygiéniques lavables
29410	PLEYBER CHRIST	83,99 €	2515	28/05/26	Acquisition protections hygiéniques lavables
29610	PLOUIGNEAU	50,00 €	2516	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	PLOURIN	50,00 €	2517	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	MORLAIX	50,00 €	2518	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	MORLAIX	50,00 €	2519	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29630	PLOUGASNOU	50,00 €	2520	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29660	CARANTEC	50,00 €	2521	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29410	SAINT THEGONNEC LOC EGUINER	50,00 €	2522	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29670	LOCQUENOLE	50,00 €	2523	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching

29670	TAULE	50,00 €	2524	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29630	PLOUGASNOU	50,00 €	2525	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	MORLAIX	50,00 €	2526	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	MORLAIX	50,00 €	2527	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29670	LOCQUENOLE	50,00 €	2528	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29241	LOCQUIREC	50,00 €	2529	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29610	GARLAN	50,00 €	2530	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29620	LANMEUR	50,00 €	2531	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29410	POUIGNEAU	50,00 €	2532	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29670	TAULE	50,00 €	2533	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	MORLAIX	50,00 €	2534	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	SAINT MARTIN DES CHAMPS	50,00 €	2535	28/05/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	PLOURIN LES MORLAIX	100,00 €	2536	28/05/26	Location broyeur (particulier et associations)
29410	LE CLOITRE	100,00 €	2537	28/05/26	Location broyeur (particulier et associations)
29600	PLOURIN LES MORLAIX	100,00 €	2538	28/05/26	Location broyeur (particulier et associations)
29610	POUIGNEAU	100,00 €	2539	28/05/26	Location broyeur (particulier et associations)
29610	POUIGNEAU	100,00 €	2540	28/05/26	Location broyeur (particulier et associations)
29600	SAINT MARTIN DES CHAMPS	100,00 €	2541	28/05/26	Location broyeur (particulier et associations)

1 966,65 €

(Bernadette Auffret relève une coquille concernant l'énoncé de la délibération DDP26-072. Le dossier de séance a été modifié en conséquence.)

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Délibération D26-094

Objet : Modification de désignation dans une commission intercommunale

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien

Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Vu la délibération D26-072 du 11 avril 2026 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération D26-078 du 4 mai 2026 relative à la composition des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la demande formulée par la commune de Lanmeur le 26 mai 2026 ;

Il est proposé de modifier la désignation du suppléant pour la commune de Lanmeur au sein de la commission Développement économique – Tourisme et attractivité – Enseignement supérieur – Piscines comme suit :

Suppléant : Denis ABGRALL

Il est proposé au Conseil de Communauté d'intégrer cette modification dans la composition de cette commission.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-095

Objet : Délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau

Rapporteur : Joseph Irrien

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botzorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 ; L5211-2 ; L2122-17

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09/08/2021 portant adoption des statuts de la communauté et la délibération D23-158 du 10/07/2023

Vu la délibération n°D26-066, en date du 11 avril 2026, portant élection du président de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n°D26-070 en date du 11 avril 2026 accordant des délégations provisoires au Président de Morlaix Communauté

Le président ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte financier unique ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 CGCT ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Sont accordées au Président de Morlaix Communauté les délégations suivantes :

1	Introduction des actions en justice tant en demande qu'en défense de la Communauté dans les actions engagées par elle ou intentées contre elle, ainsi que la constitution de partie civile le cas échéant ; procédures d'appel ; cassation
2	Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts, géomètres
3	Gestion des contrats d'assurance, acceptation des indemnités de sinistre et règlement des conséquences financières
4	Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
5	Adhésion à divers organismes de droit privé pour un montant inférieur à 5000€
6	Signature de convention d'occupation du domaine public, et leurs avenants, non constitutifs de droit réel, accordée pour des occupations à titre gracieux comme onéreux, pour une durée ne dépassant pas 6 mois et une contrepartie financière n'excédant pas 10 000 €
7	Signature de convention d'occupation du domaine privé et leurs avenants accordés pour des occupations à titre gracieux, pour une durée ne dépassant pas 6 ans

8	Décisions relatives à la location de biens mobiliers ou occupation des biens immobiliers et leurs avenants pour une durée n'excédant pas douze ans ou 80 000€, que Morlaix Communauté soit loueur ou locataire
9	Cession de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €
10	Signature des conventions relatives à l'établissement de servitudes et leurs avenants liés au passage de réseaux sur les propriétés communautaires sans contrepartie ou avec une contrepartie n'excédant pas 10 000€
11	Signature de baux de chasse
12	Exercice des droits de préemption ainsi que du droit de priorité, que l'EPCI soit titulaire ou délégataire de ces droits, selon les dispositions prévues par le code de l'urbanisme. Délégation des droits de préemption ou du droit de priorité à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
13	Avis sur élaboration et évolution des plans locaux d'urbanisme arrêtés et schémas de cohérence territoriale arrêtés
14	Avis conforme de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme sur les demandes de dérogation aux destinations fixées par le PLU pour autoriser le changement de destination d'un bâtiment ayant une destination autre que d'habitation en bâtiment à destination principale d'habitation, ou pour le changement de destination d'un bâtiment à destination d'exploitation agricole et forestière. Articles L.152-6-5 et L.152-6-9 du code de l'urbanisme
15	Recrutement d'agents non titulaires au titre de l'article L. 331-1 du CGFP
16	Signature des contrats guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) pour les intermittents du spectacle
17	Signature des conventions de résidences d'illustrateurs et d'auteurs en résidence, résidence artistique et éducation artistique et culturelle
18	Signatures de chartes et conventions pluri-annuelles avec l'Office public de la langue bretonne
19	Signature de convention de mandat et leurs avenants avec l'Office de Tourisme de la Baie de Morlaix dans le cadre de la gestion de la billetterie et de l'accueil de l'Espace des Sciences à Morlaix ainsi que toute autre convention permettant à l'Office de Tourisme de réaliser la promotion commerciale de sites pour le compte de Morlaix Communauté
20	Signature des conventions avec les communes au titre des "Rues en scène"
21	Signature des documents de prêts, dépôts, acquisitions, restauration des collections "Musée"
22	Signature des conventions annuelles relatives au Musée des Jacobins avec ses partenaires publics (DRAC, Région, Département, autres collectivités) n'engageant pas de moyens financiers ou humains supplémentaires
23	Validation et délivrance des pièces administratives et comptables (diverses attestations) à fournir dans le cadre d'un contrôle Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
24	Attribution des aides (conformément à leurs délibérations cadres définissant leurs modalités d'instruction) 1. De financements en faveur des jeunes du territoire (bourse projets jeunes, pass'engagement) 2. En faveur de la préservation de l'environnement (eau, réduction des déchets) 3. Pour l'achat de Vélos à Assistance électrique (VAE) 4. Aides au logement déléguées par l'État et des aides du PLUi-H
25	Approbation et signature des avenants à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé
26	Signature des arrêtés et des conventions de rejet d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

27	Autorisation et conclusion de tous actes et conventions permettant l'occupation courante des équipements culturels et sportifs, de Morlaix Communauté, l'organisation des manifestations, compétitions et formations
28	Autorisation de sollicitation des partenaires dans le cadre de l'obtention de subventions
29	Dans le domaine de la commande publique: - Lancement, attribution de l'ensemble des marchés et accords-cadres concernant les fournitures courantes, services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre jusqu'à concurrence de 150 000€ H.T. quelle que soit la procédure utilisée. - Lancement, attribution, de l'ensemble des marchés et accords-cadres concernant les travaux jusqu'à concurrence de 500 000€ H.T., quelle que soit la procédure utilisée. - Notification, réalisation des actes d'exécution (à l'exception des avenants dévolus au bureau communautaire) de l'ensemble des marchés et accords-cadres, quelle que soit leur procédure. - Décision et signature de l'ensemble des avenants aux marchés et accords-cadres concernant les fournitures courantes, services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre ne présentant pas de modification financière aux conditions du marché. En cas de modification financière et en dehors des cas où la commission d'appel d'offres est compétente, la délégation est donnée à concurrence de 40 000€ H.T en montant cumulé par marché. - Décision et signature de l'ensemble des avenants aux marchés et accords-cadres concernant les travaux ne présentant pas de modification financière aux conditions du marché. En cas de modification financière et en dehors des cas où la commission d'appel d'offres est compétente, la délégation est donnée à concurrence de 150 000€ H.T en montant cumulé par marché. - Lancement, attribution, signature, notification, exécution de l'ensemble des marchés et accords-cadres jusqu'à concurrence de 150 000€ H.T dans les cas de quasi-régie. - Lancement, attribution, signature, notification, exécution de l'ensemble des marchés et accords-cadres jusqu'à concurrence de 150 000€ H.T dans les cas de recours à une centrale d'achats.
30	Décisions relatives à l'ouverture de lignes de trésorerie dans la limite d'un montant de 10 000 000 € et d'une durée de 12 mois
31	Consultations en vue de la réalisation d'emprunts et recherches de financements, opérations de couverture et lignes de trésorerie
32	Création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

Sont accordées au Bureau Communautaire les délégations suivantes :

A	Adhésion à divers organismes de droit privé pour un montant à partir de 5000€
B	Attributions de subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers, dans la limite de 20 000 € par bénéficiaire et par an
C	En matière de ressources humaines : ✓ Adaptation en cas de besoin du tableau des emplois, sur proposition du jury de recrutement, et dans la limite du cadre d'emplois préalablement décidé par le Conseil de Communauté ✓ Gestion de l'action sociale
D	Décisions d'attribution des aides Pass Commerce Artisanat
E	Décisions d'attribution des aides aux jeunes agriculteurs
F	Attribution des aides aux entreprises dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier jusqu'à 60 000 € par bénéficiaire (comprises les aides aux entreprises, les aides à l'immobilier tourisme et aux gîtes d'étape)

G	Attribution des aides dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement pour les tiers-lieux d'activités artistiques et culturelles
H	Acquisitions et cessions immobilières, dans la limite de l'estimation de France Domaine, et dans la limite de 100 000 € par opération,
I	En matière d'expropriation, fixation du montant des offres à notifier aux propriétaires, dans la limite de l'estimation des services fiscaux, et fixation des indemnités d'éviction,
J	Signature de convention d'occupation du domaine public et leurs avenants, non constitutifs de droit réel, accordée pour des occupations pour une durée supérieure à 6 mois ou une contrepartie financière supérieure à 10 000 € et pour une durée ne pouvant excéder 6 années
K	Signature des conventions relatives à l'établissement de servitudes liées au passage de réseaux sur les propriétés communautaires avec une contrepartie excédant 10 000€
L	Signature des conventions annuelles relatives au Musée des Jacobins avec ses partenaires publics (DRAC, Région, Département, autres collectivités) engageant des moyens financiers ou humains supplémentaires
M	Dans le domaine de la commande publique : - Lancement ou attribution de l'ensemble des marchés et accords-cadres concernant les fournitures courantes, services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre à partir de 150 000€ H.T, quelle que soit la procédure utilisée. - Lancement ou attribution de l'ensemble des marchés et accords-cadres concernant les travaux à partir de 500 000€ H.T., quelle que soit la procédure utilisée. - Décision et signature de l'ensemble des avenants aux marchés et accords-cadres concernant les fournitures courantes, services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre en cas de modification financière et en dehors des cas où la commission d'appel d'offres est compétente, la délégation est donnée à partir de 40 000€ H.T. en montant cumulé par marché. - Décision et signature de l'ensemble des avenants aux marchés et accords-cadres concernant les travaux en cas de modification financière et en dehors des cas où la commission d'appel d'offres est compétente, la délégation est donnée à partir de 150 000€ H.T. en montant cumulé par marché. - Attribution de l'ensemble des marchés et accords-cadres à partir de 150 000€ H.T. dans les cas de quasi-régie. - Attribution, de l'ensemble des marchés et accords-cadres à partir de 150 000€ H.T. dans les cas de recours à une centrale d'achats.
N	Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables,
O	Réalisation des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts : ✓ Réalisation d'emprunts classiques ou assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie et dont les grandes caractéristiques pourront être : - X Montant limité au montant inscrit chaque année au budget de la communauté - X Durée maximale de 50 ans - X Taux d'intérêt fixe et/ou indexé à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires - X Amortissement linéaire, progressif ou autre et possibilité de procéder à un différé d'amortissement - X Libellé en euro - X Possibilité de procéder à des tirages échelonnés dans le temps et à des remboursements anticipés et/ou consolidation - X Possibilité de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ✓ Opérations financières utiles à la gestion des emprunts : - X Réaménagement de la dette (remboursement par anticipation, renégociation contractuelle) Toutes autres opérations financières utiles à la gestion de la dette.

P Accord de garanties d'emprunts,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'abroger la délibération n°D26-070 du 11 avril 2026 ;**
- **D'approuver les délégations au Président et leur mise en œuvre par le Président ou son subdélégué le cas échéant ;**
- **D'approuver les délégations au Bureau Communautaire.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-096

Objet : Composition et règlement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Il est proposé que la CLECT soit composée comme suit : chaque commune dispose d'un délégué titulaire et d'un suppléant. Le Président de Morlaix Communauté est membre d'office de la CLECT et n'est pas compté au titre de la représentation de sa commune. Chacune des communes devra délibérer sur la désignation de son représentant titulaire et de son suppléant.

Par la suite la CLECT se réunira conformément au règlement à son règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver le principe de composition de la CLECT ;**
- **D'approuver le règlement intérieur de la CLECT.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-097

Objet : Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) et proposition de commissaires membres

Rapporteur : Joëlle Huon

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

À l'issue des dernières élections communautaires, un nouvel organe délibérant vient de prendre ses fonctions au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Conformément au 1 de l'article 1650A du code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI. Cette commission est composée :

- Du président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

La commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base de la liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres et présentée ci-dessous :

COMMUNE	Commissaires titulaires proposés	Commissaires suppléants proposés
Botsorhel	Hervé Cillard	Cindy Berthou
Carantec	Alain Duigou	
Garlan	Bruno Floc'h	Philippe Coupé
Guerlesquin	Jean-Hervé Goarnisson	Mickaël Geffroy
Guimaëc	Jean-Charles Cabon	Anne Bévout
Henvic	Marylin Adam	Gilbert Leran
Lanmeur	Romain Sini	Ludovic Bouget
Lannéanou	Patrick Berger	Ghislaine Porcher
Le Cloître Saint-Thégonnec	Mohamed Faquir	Yann Ruellen
Locquéholé	Guillaume Lecuyer	Andréa Fernandes de Abreu
Locquirec	Danièle Jolivet	Paul Fichou
Morlaix	Patrick Gambache	Hervé Guedard
Plouégat-Guerrand	Erwan Lucas	Philippe Trelu
Plouégat-Moysan	Philippe Adam	Yvan Pierre MELL
Plouezoc'h	Jacques Robic	Nicole Moulut
Plouigneau	Philippe Lebasque	Lionel Hamon
Plounéour-Ménez	Jean-Michel Parcheminal	Ernest Géréec
Plourin-lès-Morlaix	Morgane Bicrel	Laurence Huon
Saint-Jean-du-Doigt	Muriel Gourvil	Thomas Remeur
Taulé	Gilles Créach	Céline Jourden / Danielou

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'Annexe III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019 301-0001 en date du 28 octobre 2019 portant statuts de Morlaix Communauté, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de communauté décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;

Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants ;

(Pascal Lecomte relève une erreur sur le prénom de la suppléante de Locquéholé. La modification est prise en compte.)

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **Créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires et de dix commissaires suppléants ;**
- **Arrêter la liste qui sera transmise au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-098

Objet : Désignation des représentants de Morlaix Communauté au sein de la SAS Nerzh Bro Montroulez

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Vu la délibération D23-078 du 3 avril 2023, sur la prise de capital dans la SAS énergies renouvelables ;

Vu la délibération D26-085 du 4 mai 2026 relative à la désignation des représentants de Morlaix Communauté au sein de la SAS Nerzh Bro Montroulez

Vu les statuts de la SAS NERZH BRO MONTROULEZ

Vu le Pacte d'associés de la SAS NERZH BRO MONTROULEZ

Les fonctions des représentants titulaires d'un mandat prennent fin à l'expiration de leur mandat, étant précisé que le mandat de représentant d'une collectivité territoriale est prorogé jusqu'à la désignation de son remplaçant par la nouvelle assemblée

Suite à la délibération du 4 mai 2026, il convient de délibérer à nouveau afin de désigner :

- **4 représentants au comité stratégique :**
 - Christine Prigent
 - Nathalie Barnet
 - Joseph Irrien
 - Joëlle Huon
- **Le représentant de Morlaix Communauté à la Collectivité des associés :**
 - Christine Prigent

La présente délibération abroge la délibération D26-085 du 4 mai 2026.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'abroger la délibération D26-085 du 4 mai 2026 ;**
- **D'approuver la désignation de Christine Prigent, Nathalie Barnet, Joseph Irrien et Joëlle Huon comme représentants de Morlaix Communauté au comité stratégique ;**
- **D'approuver la désignation de Christine Prigent comme représentant de Morlaix Communauté à la Collectivité des Associés de la SAS NERZH BRO MONTROULEZ ;**
- **D'approuver la mise à jour du Pacte d'associé en ce sens.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-099

Objet : Modifications des désignations dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts approuvés par Délibération D18-067 du 26 mars 2018 relative à la transformation de la régie du port de Primel en régie des ports, et la modification des statuts par délibération D21-136 du 5 juillet 2021 portant à quatorze le nombre de ses membres (sept titulaires et sept suppléants) ;

Vu les délibérations prévoyant l'adhésion de Morlaix Communauté au sein des différents organismes listés ci-dessous,

Vu la délibération D26-088 du 4 mai 2026 ; relative aux désignations de Morlaix Communauté dans les organismes extérieurs ;

Vu les statuts des différents organismes listés ci-dessous,

Il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

À la suite d'échanges avec certains de ces organismes, il est proposé de modifier les représentations comme mentionné ci-dessous (celles-ci abrogent les désignations précédemment effectuées) :

Site patrimonial de Guerlesquin :

Désignations du 04/05/2026

Commission locale Site Patrimonial Remarquable de Guerlesquin	Commission	2	Eric CLOAREC Jonas PLU- QUELLEC	2	Bernadette AUF- FRET Yvon LAURANS
---	------------	---	---------------------------------------	---	---

Monsieur Eric CLOAREC y siégeant en tant que Maire de Guerlesquin, il ne peut pas être désigné en tant que représentant de Morlaix Communauté à ce titre.

Nouvelle proposition :

Commission locale Site Patrimonial Remarquable de Guerlesquin	Commission	2	Julien KERGUILL- LEC Jonas PLU- QUELLEC	2	Bernadette AUF- FRET Yvon LAURANS
---	------------	---	---	---	---

DLAL FEAMPA

Désignations du 04/05/2026

Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) Fonds Européen pour les Affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)	Commission Mer et littoral	2	Marion PICART Arnaud FAVE	2	Sébastien MARIE Yvon LAURANS
--	----------------------------	---	------------------------------	---	---------------------------------

Marion PICART ayant également été désignée pour siéger dans cette instance au titre du Pays de Morlaix, il y a lieu de modifier les désignations.

Nouvelle proposition :

Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) Fonds Européen pour les Affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)	Commission Mer et littoral	2	Michael RES- TIER Arnaud FAVE	2	Sébastien MARIE Yvon LAURANS
--	----------------------------	---	-------------------------------------	---	---------------------------------

LEADER :

Désignations du 04/05/2026

Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de Morlaix LEADER	Comité de programmation	4	Marion PICART Jonas PLUSQUELLEC Joëlle HUON Nicolas INISAN	4	Guy PENNEC Arnaud FAVE Pierre LE GOFF Philippe ADAM
---	-------------------------	---	---	---	--

Marion PICART ayant également été désignée pour siéger dans cette instance au titre du Pays de Morlaix, il y a lieu de modifier les désignations.

Nouvelle proposition

Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de Morlaix LEADER	Comité de programmation	4	Sébastien MARIE Jonas PLUSQUELLEC Joëlle HUON Nicolas INISAN	4	Guy PENNEC Arnaud FAVE Pierre LE GOFF Philippe ADAM
---	-------------------------	---	---	---	--

ADEUPA

Désignations du 04/05/2026

ADEUPA	Assemblée générale	2	Jean-Paul VERMOT Jonas PLUSQUELLEC		
--------	--------------------	---	---------------------------------------	--	--

Morlaix Communauté doit désigner 3 représentants pour siéger à l'assemblée générale et non 2.

Nouvelle proposition :

ADEUPA	Assemblée générale	3	Jean-Paul VERMOT Jonas PLUSQUELLEC Yvon LAURANS		
--------	--------------------	---	---	--	--

Par courriel du 20 mai 2026, l'Assemblée Bretonne de l'Eau du 11 mai 2026 a également fait part de la nécessité de désigner deux mandataires de l'EPCI pour représenter le SAGE Léon-Trégor

Extrait du règlement intérieur de l'assemblée Bretonne de l'Eau :

« Afin d'assurer la parité entre les femmes et les hommes dans la composition de l'Assemblée, chacune des structures membres désigne en son sein deux mandataires, une femme et un homme, et le Conseil régional de Bretagne nomme parmi ces deux mandataires un membre titulaire et son suppléant. »

Il est proposé de désigner les mandataires suivants : Pierre LE GOFF et Nathalie BARNET.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur les désignations proposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-100

Objet : Désignation des représentants de Morlaix Communauté à l'Agence France Locale

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** :

Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération D14-139 du 6 octobre 2014 relative à d'adhésion de Morlaix Communauté au Groupe Agence France Locale ;

Vu la délibération D26-66, relative à l'élection du Président,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De désigner Joëlle Huon, en sa qualité de 6^{ème} vice-présidente en charge des finances, des contractualisations et de la coopération décentralisée, en tant que représentant titulaire de Morlaix Communauté, et Joseph Irrien, en sa qualité de 11^{ème} vice-président en charge de l'administration générale, de la commande publique et des travaux, en tant que représentant suppléant de Morlaix Communauté, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de Morlaix Communauté ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-101

Objet : Exercice du droit à la formation des élus communautaires - Détermination des orientations et des crédits ouverts au titre du mandat 2026-2032

Rapporteur : Catherine tréanton

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéhol** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Le Président rappelle que la formation des élus locaux constitue un droit reconnu par le Code général des collectivités territoriales afin de permettre aux membres des assemblées délibérantes d'exercer efficacement leurs fonctions.

En application des articles L.2123-12 à L.2123-16 du Code général des collectivités territoriales, applicables aux élus communautaires, le conseil communautaire doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, déterminer les orientations de la formation et fixer les crédits ouverts à ce titre.

Le Président rappelle également :

- Qu'une formation doit obligatoirement être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus titulaires d'une délégation ;
- Que les formations doivent être dispensées par des organismes agréés par le ministère chargé des collectivités territoriales ;
- Que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour l'établissement ;
- Que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de l'établissement et ne peut excéder 20 % du même montant ;
- Qu'un tableau récapitulatif des actions de formation financées par l'établissement sera annexé chaque année au compte administratif ou au compte financier unique et donnera lieu à un débat annuel.

Le Président rappelle enfin que les élus disposent également d'un droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE), financé par la Caisse des dépôts et consignations, que l'établissement peut, par délibération, compléter dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment :

- *Les articles L.2123-12 à L.2123-16 relatifs au droit à la formation des élus locaux ;*
- *Les articles R.2123-12 à R.2123-22 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *L'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;*

- *L'article L.5216-4 du Code général des collectivités territoriales ;*
- *Les dispositions issues de l'ordonnance n°2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux ;*
- *Le décret n°2021-596 du 14 mai 2021 relatif à la gouvernance de la formation des élus locaux, à l'agrément des organismes de formation des élus locaux et à la mise en œuvre du droit individuel à la formation des élus locaux ;*
- *L'arrêté du 12 juillet 2021 portant diverses mesures applicables au droit individuel à la formation des élus locaux ;*
- *L'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 ayant modifié les dispositions relatives au droit à la formation des élus locaux ;*
- *Le budget primitif de l'exercice 2026 ;*

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les trois mois suivant son renouvellement ;

Considérant la nécessité de garantir aux élus communautaires les moyens de formation adaptés à l'exercice de leurs responsabilités ;

Article 1 – Principes généraux

Le droit à la formation des élus communautaires est exercé conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et selon les modalités définies par la présente délibération.

Les membres du conseil communautaire bénéficient d'un droit individuel à une formation adaptée à leurs fonctions et à l'exercice de leur mandat.

Les formations prises en charge par l'établissement doivent présenter un lien direct avec l'exercice du mandat communautaire ou avec les compétences exercées par l'EPCI.

Article 2 – Orientations de la formation des élus pour le mandat 2026-2032

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les actions de formation dispensées aux élus doivent être adaptées à leurs fonctions et présenter un lien direct avec l'exercice de leur mandat.

À ce titre, les formations susceptibles d'être prises en charge par la collectivité s'inscrivent notamment dans les orientations suivantes :

- L'acquisition et l'actualisation des connaissances relatives aux fondamentaux de l'action publique locale et de la gestion des politiques publiques locales, notamment en matière d'institutions territoriales, de statut de l'élu local, de finances publiques, de commande publique, de ressources humaines, de responsabilité des élus et de fonctionnement des collectivités territoriales ;
- L'approfondissement des compétences en lien avec les domaines d'intervention et les compétences exercées par Morlaix Communauté ;
- Le renforcement des connaissances nécessaires à l'exercice des délégations confiées aux élus ainsi qu'à leur participation aux instances et commissions communautaires ;
- La prise en compte des transitions et des préoccupations environnementales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques locales ;
- L'appréhension des enjeux spécifiques au territoire communautaire, et notamment des enjeux liés au littoral, à la préservation des milieux naturels, à l'adaptation au changement climatique et au développement durable des espaces côtiers.

Ces orientations ne présentent pas un caractère limitatif. Toute action de formation répondant aux

conditions légales et présentant un intérêt direct pour l'exercice du mandat local pourra être examinée dans le cadre des droits individuels à la formation des élus.

Formations obligatoires des élus titulaires d'une délégation

Conformément aux textes en vigueur, une formation sera organisée au cours de la première année de mandat pour chaque élu titulaire d'une délégation.

Article 3 – Organismes de formation

Les formations devront être dispensées par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La liste des organismes de formation est disponible sur le site internet de la Direction Générale des Collectivités Territoriales à l'adresse suivante : www.collectivites-locales.gouv.fr

Article 4 – Modalités de dépôt et d'instruction des demandes

Toute demande de prise en charge d'une action de formation devra être adressée au Président de l'établissement au moins quinze jours avant le début de la formation.

La demande devra préciser :

- L'intitulé de la formation ;
- Les objectifs poursuivis ;
- Le programme détaillé de la formation ;
- Les dates et lieu de réalisation ;
- Le devis correspondant indiquant le coût pédagogique et la preuve de l'agrément de l'organisme ;
- Les frais annexes prévisionnels ;
- Toutes pièces utiles permettant d'apprécier le lien entre la formation et l'exercice du mandat.

Les services instruiront pour l'exécutif la conformité de la demande et les orientations fixées par la présente délibération et les dispositions législatives et réglementaires applicables, dans la limite des crédits budgétaires.

En cas de refus, celui-ci sera motivé.

Article 5 – Prise en charge financière

L'établissement prendra en charge, dans les conditions prévues par les textes :

- Les frais pédagogiques ;
- Les frais de déplacement ;
- Les frais de séjour ;
- Le cas échéant, les compensations de pertes de revenus dans les limites réglementaires. Cette compensation est soumise à CSG et CRDS

Les frais de déplacement et de séjour seront remboursés conformément aux dispositions applicables aux personnels civils de l'État.

Le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs correspondants.

La répartition des crédits et de leur utilisation se fera sur une base égalitaire entre les élus.

Article 6 – Crédits budgétaires

Depuis le 1er janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Aussi, en 2026, les crédits alloués pourraient être établis entre 5 460 € (2%) et 54 600 € (20%).

De plus, les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils s'accumulent ainsi avec le budget formation, obligatoirement voté chaque année.

En revanche, ils ne peuvent être reportés au-delà de la mandature.

A titre informatif, pour l'exercice 2026, dans le cadre de l'élaboration du budget, un montant de 5500€ a été prévu.

La somme inscrite pourra être modifiée en cours d'exercice budgétaire par décision modificative si un réajustement s'avérerait nécessaire.

Article 7 – Tableau récapitulatif annuel

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par l'établissement sera annexé chaque année au compte administratif.

Ce document donnera lieu à un débat annuel au sein du conseil communautaire.

Ce débat annuel permettra d'assurer une entière transparence auprès des administrés. Ce débat a également pour objet de définir les nouveaux thèmes considérés comme prioritaires au cours de l'année n par rapport à l'année n-1.

Le Conseil de Communauté est invité :

- **À approuver les dispositions relatives à l'exercice du droit à la formation des élus et les orientations et crédits ouverts au titre du mandat 2026-2032, telles que définies dans la présente délibération ;**
- **À autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-102

Objet : Attribution des subventions « Politique sociale renforcée » 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°3 "Assurer la cohésion et l'équilibre social du territoire"

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botserhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** :

Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, Morlaix Communauté soutient les associations qui portent des actions au bénéfice des quartiers défavorisés de Morlaix, tels que repérés dans l'ancien Contrat de veille active, issu lui-même de la politique de la ville.

A ce titre, Morlaix Communauté et la CAF29 ont signé une convention d'objectifs et de financement pour 4 ans, 2024-2027, qui permet de « sanctuariser » ces enveloppes financières. La CAF du Finistère nous délègue les fonds dédiés à cette politique de soutien à la parentalité et de lutte contre la précarité à hauteur de 15 000 €.

Il est proposé d'examiner les montants suivants pour Morlaix Communauté :

Projet	Porteur du projet	Montant Action	Montant demandé	CAF	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix	Totaux attribués
Animations sociales : alimentation et santé mentale	Carré d'As	31 107 €	8 000 €		12 500 €		12 500 €
Animation famille : soutien à la parentalité	Carré d'As	42 494 €	4 000 €	500 €		1 000 €	1 500 €
La roulotte des possibles	Carré d'As	18 000 €	8 000 €	500 €		1 000 €	1 500 €
Espaces Parents	CCAS Ville de Morlaix	5 200 €	2 000 €	2 000 €			2 000 €
DRE	CCAS Ville de Morlaix	53 000 €	4 000 €	4 000 €			4 000 €
Roul'Paniers	CCAS Ville de Morlaix	73 650 €	5 000 €	1 500 €	3 000 €		4 500 €
Accès au droit-Services d'Aide aux victimes par l'information Juridique	CIDFF	802 551 €	40 600 €		10 000 €	1 000 €	11 000 €
Prévention des violences et accompagnement des victimes	CIDFF				3 000 €	1 000 €	4 000 €

Mobiliser et accompagner les jeunes	MAJ	175 384 €	22 000 €	1 000 €	19 000 €	2 000 €	22 000 €
Projet espace vie sociale Pôle Gare	MAJ	91 270 €	8 000 €	1 000 €	6 800 €	200 €	8 000 €
Festifoot – Prévention des consommations et conduites addictives	MAJ	4 000 €	1 000 €	500 €	500 €		1 000 €
Animation de la vie sociale	MJC de Morlaix	56 000 €	13 500 €	2 500 €	6 500 €	2 600 €	11 600 €
Culture pour tous	RESAM	9 050 €	2 500 €	500 €	2 000 €		2 500 €
Totaux Conseil communautaire du 29/06/2026		1 321 871 €	106 100 €	14 000 €	63 300 €	8 800 €	86 100 €
Totaux Conseil communautaire du 29/06/2026 + proposition Bureau communautaire du 06/07/2026		1 765 778 €	144 100 €	15 000 €	88 000 €	10 000 €	113 000 €

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- D'autoriser le versement des subventions sus-mentionnées pour Morlaix Communauté et pour la CAF du Finistère conformément à la convention qui nous lie ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions ou avenants et toutes pièces administratives.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

«(

Délibération D26-103

Objet : Conduite supervisée mission locale du Pays de Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°3 "Assurer la cohésion et l'équilibre social du territoire"

Rapporteur : Joseph Irrien

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Saint-Thégonnec**
Loc-Éguiner : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory
Morlaix : David Guyomar **Plouigneau** : Roger Héré, Julie Hamon **Plourin-lès-Morlaix** : Guy
Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Depuis octobre 2024, la Mission Locale du Pays de Morlaix propose d'accompagner les jeunes sur une conduite supervisée, encadrée par des bénévoles de l'association AGIR abcd. Cette action a été soutenue en 2024 par la région Bretagne et Morlaix Communauté à hauteur de 775 €.

Coût de l'action : 13 250 €

Sur la première année, 12 jeunes ont pu bénéficier de cet accompagnement pour pallier certaines difficultés d'apprentissage.

Afin de pouvoir reconduire cette action, la Mission locale a transmis une demande de subvention de 2 000 € auprès de Morlaix Communauté.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'autoriser le versement de 2 000 € à la Mission Locale du Pays de Morlaix pour l'action de « conduite supervisée » ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions ou avenants et toutes pièces administratives.**

*Les membres suivants désignés pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale ont quitté la salle et n'ont pas pris part à la présentation et au vote : **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Morlaix** : David Guyomar **Plouigneau** : Julie Hamon **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel. Pour le même motif Sandrine Autret n'a pas été donné pouvoir pour ce vote.*

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-104

Objet : Clauses d'insertion – Projet 2026 et plan de financement associé

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°14 "Identifier les besoins de compétences sur le territoire : rendre attractif les métiers en tension et adapter l'offre de formation"

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** :

Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Depuis 2009, Morlaix Communauté s'est engagée pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics sur le territoire du Pays de Morlaix. A ce titre, une convention de partenariat a été signée avec le Conseil Départemental du Finistère pour le financement d'un poste de chargé.e de mission clauses d'insertion porté par Morlaix Communauté. Ce poste permet de mettre en œuvre un dispositif intitulé « Ingénierie de mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics sur le pays de Morlaix » à travers 4 axes de travail :

- Sensibiliser et accompagner les donneurs d'ordre
- Accompagner les entreprises attributaires
- Mobiliser les prescripteurs, partenaires de l'insertion et de l'emploi
- Contrôler l'exécution de la clause

Ce dispositif permet de développer l'offre d'insertion professionnelle à destination des personnes durablement éloignées de l'emploi. Des heures de travail sont ainsi réservées dans les entreprises attributaires de marchés publics pour les personnes répondant à l'un des critères suivants :

- Allocataire du RSA ou autres minima sociaux
- Jeune de moins de 26 ans ou en reconversion
- Demandeur d'emploi inscrit à France Travail depuis 12 mois dans les derniers 18 mois
- Personne reconnue travailleur handicapé
- Personne relevant de l'insertion par l'activité économique

Bilan 2025 (Cf. annexe)

- 21 maîtres d'ouvrage ont inclus des clauses dans leurs opérations
- 55 682 heures d'insertion ont été réalisées. Ce volume correspond à 35 ETP (équivalents temps plein) sur 12 mois
- 53 opérations, représentant 156 marchés, ont intégré des clauses
- 150 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail
- 4 772 heures de formation ont été valorisées dans le cadre de la clause d'insertion
- 91 entreprises ont réalisé les heures d'insertion

Financement 2026

Le poste de chargé.e de mission clauses d'insertion est cofinancé en parti par le Fonds Social Européen (FSE+), par le Conseil Départemental et par Morlaix Communauté.

Pour 2026, les objectifs chiffrés de ce dispositif sont les suivants :

- 20 donneurs d'ordre accompagnés
- 100 marchés publics comportant le volet social (clauses d'insertion)
- 17 500 heures d'insertion réalisées
- 55 entreprises concernées
- 100 contrats d'insertion mis en place
- 85 personnes mises à l'emploi

Ainsi, le plan de financement prévisionnel 2026 est le suivant (à 100%) :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Charges de personnel (*)	43 000,00 €	FSE +	24 080,00 €
Autres charges de personnel (40%)	17 200,00 €	Conseil Départemental 29	10 750,00 €
		Autofinancement Morlaix Communauté	25 370,00 €
TOTAL	60 200,00 €	TOTAL	60 200,00 €

(*) La chargée de mission est recrutée sur la mission depuis le 22 mai 2023 et travaille sur le projet à 100 % de son temps (déploiement du dispositif sur les marchés publics et privés, sensibilisation et accompagnement des entreprises (tous secteurs d'activités confondus) à l'intégration de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre d'une démarche globale de transition sociétale.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- D'approuver la poursuite de la mise en œuvre de ce projet « Ingénierie de mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics sur le pays de Morlaix » pour l'année 2026 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les demandes de cofinancement auprès du Conseil Départemental du Finistère (pour un montant de 10 750 €) et du Fonds Social Européen FSE+ (pour un montant de 24 080,00 €) au titre de l'année 2026 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement associées et les éventuels avenants à intervenir.

Après en avoir délibéré,
 Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-105

Objet : Avenant n° 3 de prorogation AOT Hangar 2 – Aéroport Morlaix - du 1er juillet au 31 décembre 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°16 " Permettre aux acteurs économiques de s'adapter"

Rapporteur : Marion Picart

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en juin 2024 par Morlaix Communauté et l'approbation d'une AOT par le Conseil de Communauté en date du 23 septembre 2024, CCI Finistère occupe partiellement le hangar 2 sur le site de l'aéroport, pour le déploiement de son offre technique en conduite d'engins en sécurité, pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 juin 2025.

Un premier avenant de prorogation de l'autorisation d'occupation temporaire du 1^{er} juillet au 14 novembre 2025 a été autorisé lors du Conseil de Communauté en date du 30 juin 2025. Un second avenant de prorogation a été mis en place du 15 novembre au 30 juin 2026 (délibération D25-161 du 17 novembre 2025)

La CCI Finistère sollicite à nouveau une prolongation de l'autorisation d'occupation temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026. Cette nouvelle prolongation lui permettra d'assurer la continuité de son activité dans l'attente de la livraison de son futur bâtiment.

Le montant de l'avenant n°3 est de 19 924,92 € HT.

Vu la délibération D24-152 en date du 23 septembre 2024 ;

Vu la convention d'AOT en date du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu la délibération D24-108 en date du 30 juin 2025 ;

Vu la délibération D25-161 du 17 novembre 2025 ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **D'autoriser une nouvelle prorogation de l'AOT en cours de 5 mois supplémentaires, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant à l'AOT entre Morlaix Communauté et la CCI Finistère.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-106

Objet : Subvention au Technopôle Brest Iroise TBI (Mission French Tech Bretagne Ouest)
Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°3 "Assurer la cohésion et l'équilibre social du territoire" et n°13 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter"

Rapporteur : Marion Picart

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéno** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin,

Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Morlaix Communauté accompagne et soutient les initiatives contribuant au dynamisme économique du territoire, à l'emploi local et au maintien d'un tissu entrepreneurial diversifié.

À ce titre, plusieurs organismes intervenant dans les domaines de la création, de la reprise et du développement d'entreprise ont sollicité une participation financière de la collectivité afin de soutenir le fonctionnement de leurs structures respectives. Ces demandes émanent notamment d'acteurs reconnus de l'accompagnement entrepreneurial, tels que ADIE, France Active et CAE29.

En effet, Morlaix Communauté s'appuie sur plusieurs opérateurs de proximité, aux compétences et champs d'intervention complémentaires, afin de mettre en œuvre sa politique de développement économique. Ces structures participent activement à l'accompagnement des porteurs de projets, au financement de l'initiative économique, à la sécurisation des parcours entrepreneuriaux ainsi qu'à l'émergence d'activités nouvelles sur le territoire communautaire.

Par leurs actions, ces partenaires contribuent notamment :

- à favoriser l'entrepreneuriat et l'insertion économique ;
- à soutenir les publics éloignés des dispositifs bancaires classiques ;
- à accompagner le développement d'activités économiques locales ;
- à consolider l'économie sociale et solidaire ainsi que les nouvelles formes d'entrepreneuriat.

Considérant l'intérêt territorial des missions exercées par ces structures et leur complémentarité avec les actions conduites par la collectivité, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement au Technopôle Brest Iroise TBI (Mission French Tech Bretagne Ouest) pour l'exercice 2026, selon les modalités précisées ci-après.

Technopôle Brest Iroise TBI (Mission French Tech Bretagne Ouest) : Le label French Tech a été obtenu en juin 2015 sur un territoire élargi autour de la métropole brestoïse en associant 4 villes : Brest, Morlaix, Lannion et Quimper. La démarche est portée par une association regroupant les trois technopôles de l'Ouest breton (Brest Iroise, Quimper Cornouaille et Lannion Anticipa) ainsi que le pôle innovation de Morlaix et a permis de développer de nombreuses initiatives.

Ce label a été renouvelé en 2018, puis en février 2023 pour la période de 2023-2025. Une nouvelle démarche de labellisation est en cours de structuration pour la période 2026-2028.

Plan d'actions 2026 et financement :

Les actions qui seront menées en 2026 sont structurées autour de 5 axes prioritaires, à savoir :

- **Soutenir l'émergence et la croissance des start-ups** : à travers des dispositifs d'accompagnement à la création de start-ups (Ouest Start-ups) et à la recherche de financements et de partenariats (Ticket to Pitch), de rencontres avec les services publics (French Tech Central).
- **Développer les talents** : Sensibilisation des étudiants, actions spécifiques sur le recrutement

dans la tech (Job Connect), événement « Femmes et numérique ».

- **Agir en faveur des transitions** : sensibiliser au numérique responsable (Impact Day), impulser les transitions technologiques (AI Days), favoriser l'émergence de projets innovants créant des impacts positifs pour la Société (Solutions4Good).

- **Développer des animations sur le territoire** : communications autour des actualités du développement des start-ups et des dispositifs d'accompagnement.

- **Gouvernance** : Réunions mensuelles du board pour acter et orienter les actions.

Le budget prévisionnel 2026 de l'action French Tech Brest Bretagne Ouest portée par TBI s'élève à 390 430 €, dont 174 182 € de charges de personnel.

Le plan de financement projeté est constitué par :

Vente de prestations de service : 95 200 € (24,38 %)

Fonds européens : 127 000 € (32,53 %)

État (Ministère de l'Economie) : 87 730 € (22,47 %)

Brest Métropole : 68 000 € (17,41 %)

Morlaix Communauté : 12 500 € (3,21 %)

Depuis 2024, l'ouverture de Quai 5 représente une opportunité pour Morlaix Communauté de renforcer la présence du Technopôle Brest Iroise et de la French Tech Brest Bretagne Ouest sur le territoire. Cette année 2026, Quai 5 propose de nouveau des temps d'échanges réguliers, avec des permanences d'une demi-journée, afin d'accompagner au plus près l'innovation locale. Des ateliers thématiques viendront compléter cette dynamique au cœur du territoire.

Compte tenu des crédits inscrits au Budget Principal 2026, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 11 250 € au Technopôle Brest Iroise au titre de la mission French Tech Bretagne Ouest 2026.

Bénéficiaires	Subvention attribuée 2025	Subvention sollicitée 2026	Proposition 2026
Technopôle Brest Iroise TBI (Mission French Tech Bretagne Ouest)	11 250 €	12 500 €	11 250 €
Total	27 450 €	36 000 €	31 450 €

Vu le Projet de Territoire de Morlaix Communauté adopté le 27 juin 2022, Enjeu 3 « Une économie dynamique et diversifiée », Orientation stratégique n°3, "Assurer la cohésion et l'équilibre social du territoire", action 3.3 "Poursuivre le soutien aux associations", Orientation stratégique 16 « Permettre aux acteurs économiques de s'adapter », Action 16.1. « Accompagner la création et la transmission d'entreprises pour consolider l'emploi » ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'attribuer une subvention à Technopôle Brest Iroise, pour un montant de 11 250 € au titre de la mission French Tech Bretagne Ouest au titre de l'année 2026 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation de ladite subvention, et tout autre document afférent à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-107

Objet : Contrat « Territoires d'Industrie » Finistère – convention de financement avec UIMM29 Finistère et les partenaires de la démarche pour la période de juin 2026 – juin 2028

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°15 "Accueillir et aider les porteurs de projet"

Rapporteur : Marion Picart

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Lancée en novembre 2018, la démarche « Territoires d'Industrie » s'inscrit dans une stratégie de l'État de soutenir les territoires industriels et redynamiser l'industrie française. Pour le Finistère, la démarche a fait l'objet d'un travail collectif porté par l'UIMM Finistère, Brest Métropole, la CCI métropolitaine Bretagne Ouest, les 9 intercommunalités concernées par le programme, en lien avec des industriels (pour chaque territoire, un industriel référent travaillant en binôme avec un élu pour le portage et l'animation de la démarche).

Le contrat Territoire d'Industrie Finistère (TI 29) a été signé le 09 juillet 2021 avec l'État, la Région Bretagne, la Banque des Territoires, Bpifrance. Le 11 mai 2023, le renouvellement du programme Territoires d'Industrie a été confirmée par l'État. Déjà labellisé sur le temps 1, le consortium finistérien renouvelle son engagement pour cette phase 2 en intégrant deux nouvelles structures : Concarneau Cornouaille Agglomération et le MEDEF Finistère. Ainsi, la démarche porte désormais sur 11 intercommunalités finistériennes. La labellisation du TI 29 pour ce temps 2 a été annoncée à l'occasion de l'Assemblée Générale des Territoires d'Industrie le 09 novembre 2023.

Afin d'assurer l'animation de la démarche, un chef de projet a été recruté pour la période de juin 2022 à juin 2024, puis de juin 2024 à juin 2026.

Le 10 décembre 2025, le Comité de Pilotage a acté la poursuite de l'animation dudit contrat sur le territoire pour une nouvelle période de juin 2026 à juin 2028.

- **Les actions projetées sur la période de juin 2026 – juin 2028**

Le projet TI 29 est structuré autour de 4 axes majeurs répondant aux enjeux de la démarche « Territoires d'Industrie » à l'échelle nationale.

Axe du projet TI 29	Actions identifiées et réalisations
Attirer et recruter des talents de demain et favoriser l'implantation industrielle sur le territoire	- Actions collectives de promotion des opportunités et des métiers de l'industrie dans le Finistère (opération collective PASSEZ A L'OUEST, Agenda de l'emploi industriel...) - Mise en place d'un dispositif favorisant l'emploi du conjoint - Mise en place d'un réseau des ambassadeurs : réseau d'entreprises industrielles agissant en faveur de l'attractivité industrielle des territoires
Disposer de capacité d'accueil et de développement de projets industriels	- Inventaire partagé du foncier - Présentation et partage des initiatives en matière de sobriété foncière : dispositifs de densification en France et à l'international
L'industrie en transition	- Cycles de visites d'entreprises engagées dans la Transition - Accompagnement de l'entreprise : partage d'expérience autour de dispositifs de soutien, tels que l'Ecologie Industrielle et Territoriale - Identification d'outils et de financements mobilisables pour des zones d'activités plus sobres et plus vertueuses - Démarrage d'un projet d'écologie industrielle et territoriale (projet OPTIM'29) à l'échelle
Développer des filières industrielles stratégiques émergentes et en développement	- Veille sur les leviers financiers mobilisables pour les projets (modernisation, réhabilitation, investissements, etc.) - Informations sur les AMI / AAP à destination des entreprises

Le budget (RH et frais de fonctionnement) est estimé à 211 733,08 € sur deux ans (juin 2026 – juin 2028). Une subvention totale de 80 000 € sera mobilisée auprès de l'État. L'UIMM29 et la CCIMBO participeront respectivement à hauteur de 10 000 € chacun ; le MEDEF à hauteur de 5 000 €. Les EPCI sont appelés à financer 106 733,08 €. La répartition par EPCI est basée sur le nombre de ressortissants industrie et le nombre de salariés industrie. Selon cette répartition, Morlaix Communauté est sollicitée à hauteur de 8 437,04 € pour les deux ans ; soit 4 218,52 € par an.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique – Tourisme et attractivité – Enseignement supérieur – Piscines du 10 juin 2026 ;

Il sera proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver la participation de Morlaix Communauté au financement du poste de Chef(fe) de projet chargé de l'animation de Territoire d'Industrie Finistère adossé à l'UIMM29 Finistère à hauteur de 4 218,52 € par an au titre de 2026 (juin 2026 – mai 2027) et de 2027 (juin 2027 – juin 2028) ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention budgétaire correspondante et les éventuels avenants.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-108

Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions d'immeubles

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientations stratégiques n°12 "Élaborer une stratégie foncière" et n°16 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter"

Rapporteur : Jonas Plusquellec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières opérées par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) donne lieu chaque année à une délibération du conseil de communauté. Ce bilan est annexé au compte administratif 2025 de l'agglomération.

Le bilan annuel de 2025 de Morlaix Communauté est retracé sous forme de tableaux récapitulatifs ci-dessous précisant la localisation du bien, ses références cadastrales, sa surface, l'identité du cédant et de l'acquéreur et le prix d'achat du bien.

1. Cessions de parcelles non bâties 2025

Localisation	Cessionnaire	N° de parcelle	Surface en m²	Montant en € HT	Délibération	Signature Acte
Saint-Martin-Des-Champs-ZAE de Keriven	Ar Bradenn	C 1343 ; C 1300 ; C 1337	2137	74 795	B24-007	10/04/25
Saint-Martin-Des-Champs - ZAE de Keriven	Marbrerie Morlaisienne	C 1439	3 668	133 882	D23-236	29/04/2025
Plouigneau – ZAE de Keradraon	Garage Citroën	AI0046	3 631	23 578	B25-020	26/06/25
Plouigneau – ZAE de Kervanon	B2MH	AI0019	3 821	57 315	B21-041	18/09/25
Plouégat-Guerrand - ZAE de Traon Dour	LCE Couverture	C 1919	2 324	38 346	B25-024	07/10/25
Saint-Martin-Des-Champs ZAE de Keriven	An Dour	AK 371	1 868	33 624	B25-004	16/10/25
Saint-Martin-des-Champs ZAE de Keriven	Cobredia	C 1450	6 452	316 148	D23-141	27/11/25
Plouégat-Guerrand- ZAE de Traon Dour	TP du Trégor	C 1952	3 786	28 395	B25-063	11/12/25
Taulé – ZAE des Ajoncs	Abgrall	F 1466	1 579	31 580	B21-019	23/12/25

Plougonven - Le Quilliou	Cts Piolot Prigent Feat Pinson Huon	YH 47	44 595	17 300	D23-083	23/01/25
--------------------------	---	-------	--------	--------	---------	----------

2. Acquisitions parcelles bâties et non bâties en 2025

Localisation	Cédant	N° de parcelle	Surface en m²	Montant en € HT	Délibération	Signature Acte
Morlaix - Studio Manufacture	M. et Mme Bibonne	BM 282 volume 100-lot 12	24,67	42 000	B25-065	28/11/25
Saint-Martin-Des-Champs - Allée Saint François	M. Le Doyen	AB 564	530	5 000	B25-035	23/12/25
Plougonven - Plouigneau -	Syndicat des Eaux de Pen Ar Stang	68 parcelles sur la commune de Plougonven et 4 parcelles sur la commune de Plouigneau	1 589 170	0	D17-179	23/01/25
Plouigneau - ancienne décharge	Cts Bescond	H 1821 et 1881	15 306	6 122,40	B25-022	08/10/25
Taulé - Mezanrun Lan Ar Bic	Commune de Taulé	F 1526	563	388,47	B25-013	21/11/25

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-37 ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique – Tourisme et attractivité – Enseignement supérieur – Piscines du 10 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions de Morlaix Communauté présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-109

Objet : Approbation de l'extension du périmètre de la zone de préemption du Département du Finistère au titre des espaces naturels sensibles sur la commune du Cloître Saint-Thégonnec

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°10 " Promouvoir, préserver et restaurer le patrimoine naturel et culturel "

Rapporteur : Jonas Plusquellec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Par délibération du Conseil départemental du 06 octobre 2008, il a été créé la zone de préemption d'une superficie de 296 ha sur la commune du Cloître-Saint-Thégonnec sur le secteur des landes du Cragou.

La mission du Département du Finistère est d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Le souhait du Conseil départemental est d'actualiser la zone de préemption en étendant le périmètre existant à environ 224 ha supplémentaires, dans le but de protéger de nouvelles parcelles et d'intégrer de nouvelles parcelles à enjeux paysager et patrimonial sur les secteurs suivants : les landes du Cragou, la vallée du Mendy et le Relecq.

Cette actualisation du périmètre retenu s'inscrit en cohérence avec le PLUi-H de Morlaix Communauté (zones N et A).

L'objectif est de garantir la conservation à long terme des milieux et des paysages contre d'éventuelles mutations ou occupations du sol contraires aux objectifs de protection et de mise en valeur, par le biais de zone de préemption sur laquelle le Conseil départemental du Finistère disposera d'un droit prioritaire d'acquisition sur tout terrain, en cas de vente.

La maîtrise foncière du site permettra au Conseil départemental de protéger efficacement le paysage et les milieux naturels en mettant en place une gestion adaptée aux enjeux, tout en organisant une ouverture au public cohérente lorsqu'elle est possible, tant qu'elle ne fragilise pas le milieu naturel.

Le Conseil municipal du Cloître Saint-Thégonnec, seule commune membre de Morlaix Communauté concernée par cette extension, a rendu un avis favorable lors de sa séance du 6 mars 2026.

Aussi, il est proposé à Morlaix Communauté d'approuver le projet du Département du Finistère d'actualisation de la zone de préemption des espaces naturels sensibles sur la commune du Cloître Saint-Thégonnec.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 5211-57 et L. 5214-16 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 101-2, L. 113-8, L. 113-14, L. 215-1 et suivants, R. 215-1 à R. 215-3 sur l'institution du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles et R. 215-6 à R. 215-8 sur les effets de l'institution dudit droit de préemption ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune du Cloître-Saint-Thégonnec du 06 mars 2026 ;

Vu le dossier de création de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles établi par le Département du Finistère ci-annexé ;

Considérant que Morlaix Communauté exerce la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver le projet du Département du Finistère d'actualisation de la zone de préemption des espaces naturels sensibles sur la commune du Cloître-Saint-Thégonnec, tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **De charger le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-110

Objet : Demande de subvention au titre du « fonds vert » - recyclage foncier / projet de restructuration de la parcelle dite « SOFIVIN » rue Albert Le Grand à Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientations stratégiques n°1 "répondre aux besoins en logements dans leur diversité" et n°2 "Réhabiliter et (re)dynamiser nos villes et nos bourgs"

Rapporteur : Jonas Plusquellec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéno** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard

Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Dans le cadre du projet de relocalisation de l'activité de la société SOFIVIN au sein d'une des zones d'activités du territoire de Morlaix Communauté et dans la continuité de la restructuration du quartier de la Gare, le secteur sis rue Albert Le Grand a été identifié comme stratégique pour un projet de renouvellement urbain.

Le site se compose d'un ensemble foncier constitué des parcelles cadastrées BL 30 et 31, propriétés de la société finistérienne de distribution de vins (SOFIVIN), ainsi que de la parcelle BL 32, propriété de Morlaix Communauté et anciennement propriété de VEOLIA.

Le 17 mai 2025, Morlaix Communauté a signé une convention opérationnelle d'action foncière tripartite avec la ville de Morlaix et l'établissement public foncier de Bretagne (EPFB). Celui-ci a pour mission d'acquérir tous les biens fonciers et immobiliers, assurer la libération des lieux, procéder aux études, diagnostic, permettant de préparer le site à recevoir l'aménagement futur.

À travers le projet « Rue Albert Le Grand » et la création d'une nouvelle offre de logements ainsi que l'intégration de rez-de-chaussée d'activités, la collectivité s'engage à respecter les critères suivants sur les parcelles qui seront portées par EPFB :

Consacrer a minima 50 % de la surface de plancher du programme au logement ;

Atteindre une densité minimale de 80 logements par hectare (étant précisé que, pour les projets mixtes, 70 m² de surface de plancher dédiés aux équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;

· Prévoir, dans la part du programme consacrée au logement, un minimum de 30 % de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.

Le dispositif Fonds Vert « recycler le foncier » a vocation à financer la reconversion des friches et notamment des études, acquisitions foncières, travaux de démolition ou déconstruction, dépollution, réhabilitation de bâtiment, restauration écologique des sols (notamment aux fins de renaturation), de sorte de combler tout ou partie du déficit constaté. Le projet de réhabilitation de la parcelle « SOFIVIN » rentre dans le cadre d'éligibilité du dispositif.

Vu la circulaire relative aux règles d'emploi en 2026 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).

Vu la convention opérationnelle d'action foncière conclue le 27 mai 2025 entre la Ville de Morlaix et l'Établissement Public Foncier de Bretagne concernant le projet de restructuration de la parcelle dite « SOFIVIN » située dans le secteur de la rue Albert Le Grand,

Considérant que le projet de restructuration de la parcelle dite « SOFIVIN » vise la requalification du site dans le cadre du renouvellement urbain du secteur de la rue Albert Le Grand ;

Considérant que ce projet relève du dispositif « Fonds vert – recyclage foncier » ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'autoriser le Président de Morlaix Communauté à solliciter, auprès de l'État, une subvention au titre du volet « Recycler le foncier » du Fonds vert pour le projet de restructuration de la parcelle dite « SOFIVIN » située secteur rue Albert Le Grand ;**
- **D'autoriser le Président de Morlaix communauté à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-111

Objet : Etudes d'intermodalité des gares de Morlaix Communauté

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°5 "Faciliter les déplacements et développer la multimodalité"

Rapporteur : Arnaud Favé

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéhol** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

La Région Bretagne, Morlaix Communauté et SNCF Gares & Connexions (filiale de la SNCF) vont mener, courant 2026, une étude d'intermodalité sur la gare de Morlaix et les haltes de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Pleyber-Christ et Plouigneau sur une durée de 6 mois.

Cette étude type est déployée dans les gares bretonnes les plus fréquentées et procurera à la Région les données d'entrée indispensables aux réflexions sur les questions de stationnement VL et vélo, pour étudier les différents flux, les comprendre, les quantifier selon les modes et usages, et mieux appréhender les comportements de mobilité des usagers TER et TGV.

L'étude comprend également une projection de l'évolution des flux aux horizons 2030 et 2040, en fonction de différents scénarii de changements de comportement des usagers.

Pour obtenir une vue d'ensemble des modes de transport (voiture, co-voiturage, marche, vélos embarqués, vélos, motos, trottinettes, bus et cars...) grâce auxquels les usagers arrivent en gare, diverses enquêtes seront déployées simultanément sur une journée, sur l'ensemble des gares d'un axe donné :

- Comptages entrées/sorties par caméra (exclusivement sur des espaces SNCF) à chaque accès de la gare, du 1er au dernier train ;
- Enquêtes par interview réalisées auprès des voyageurs (origine des voyageurs, modes de rabattement utilisés, motif des déplacements...) ;
- Enquêtes de stationnement (occupation et rotation) pour obtenir une vision précise du niveau d'occupation et des usages sur les espaces de stationnement voitures et vélos autour de la gare.

Cette étude d'un montant de 52 500 € HT, réalisée par AREP, le bureau d'études de SNCF Gares & Connexions est cofinancée par la Région, Morlaix Communauté et SNCF Gares & Connexions, chacun au tiers de son montant :

Financeurs	Quote part	Participation HT € courants
Région Bretagne	1/3	17 500€
Morlaix Communauté	1/3	17 500€
SNCF Gares & Connexions	1/3	17 500€
Total	100,00 %	52 500 €

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Habitat, Mobilités, Mer et Littoral du 09 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver les termes de la convention relative au financement de l'étude portant sur l'analyse des flux de voyageurs en gare de Morlaix et dans les haltes de Pleyber-Christ, Plouigneau et Saint-Thégonnec Loc-Eguiner ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-112

Objet : Convention de superposition d'affectations pour permettre le déploiement du service des vélos Breizhgo en gare de Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°5 "Faciliter les déplacements et développer la multimodalité"

Rapporteur : Arnaud Favé

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botserhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire

Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

L'intermodalité entre le vélo et les 3 modes du réseau BreizhGo (train, car et bateau) constitue une priorité du Plan vélo de la Région Bretagne.

Dans le cadre de son Plan vélo, la Région Bretagne travaille sur un projet de stations de location de vélos électriques en libre-service en gares : les vélos BreizhGo.

Les vélos BreizhGo ont vocation à proposer un nouveau service aux usagers du réseau BreizhGo, leur permettant, à la descente du train ou du car, de parcourir les derniers kilomètres qui séparent la gare de leur destination finale (lieu de travail, de RDV pros, d'études, de stage, etc.)

Ce projet s'inscrit en complément des actions déjà engagées ou soutenues par la Région afin de favoriser l'intermodalité entre vélo et transports en commun : abris vélos sécurisés en gares, adaptation des matériels roulants pour améliorer les conditions d'emport des vélos à bord, dispositif de réservation estivale vélo + TER, soutien aux projets d'aménagements cyclables en rabattement vers les gares, etc.

La mise en œuvre de ce nouveau service est prévue à l'automne 2026. La Région a confié la fourniture et l'exploitation du service au prestataire ECOVELO. Elle est maître d'ouvrage du projet et en assure le financement.

Une quinzaine de gares ont d'ores et déjà été identifiées, dont la gare de Morlaix.

L'emplacement de la station de location de vélos électriques en libre-service a été défini en partenariat avec la SNCF et les collectivités (Ville de Morlaix et Morlaix Communauté) et a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France le 27 février 2026. Il sera situé à proximité immédiate de la passerelle.

Des travaux d'aménagement ainsi que l'installation de nouveaux équipements doivent être réalisés sur le site au cours de l'été afin de permettre le déploiement du service.

Il est nécessaire au préalable de résilier le contrat non constitutif de droits réels portant occupation d'un emplacement en gare de Morlaix, conclu le 18 janvier 2018, avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2017 pour une durée de vingt ans, par lequel SNCF Gares & Connexions a autorisé Morlaix Communauté à occuper une partie du parvis de la gare de Morlaix pour son aménagement (passages piétons, pied de passerelle, ascenseur et réseaux).

En effet, cette convention prévoit une occupation exclusive par Morlaix Communauté, ce qui n'est pas compatible avec l'exploitation des vélos BreizhGo par la Région Bretagne.

Afin de permettre la coexistence des différents usagers et de maintenir les conditions actuelles d'utilisation de l'espace, une convention de superposition d'affectations (CSA) portant sur une dépendance du domaine public de SNCF Gares & Connexions doit se substituer à la convention d'occupation temporaire actuellement en vigueur.

La convention de superposition d'affectations est consentie à titre gratuit. Elle prendra effet à

compter de sa signature et s'appliquera tant que le bien supportera l'affectation supplémentaire et que cette dernière demeure compatible avec l'affectation ferroviaire du bien.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver la résiliation de la convention d'occupation temporaire d'une partie du parvis sud de la gare de Morlaix, cadastré section BL n° 293p, actuellement en vigueur entre SNCF Gares & Connexions et Morlaix Communauté.**
- **D'approuver la convention de superposition d'affectations portant sur une dépendance du domaine public de SNCF Gares & Connexions, parcelle cadastrée section BL n° 293 à Morlaix, consentie à titre gratuit, entre SNCF Gares & Connexions, la Région Bretagne et Morlaix Communauté.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de superposition d'affectations ainsi que tout document s'y rapportant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-113

Objet : Sollicitation du concours financier de l'état dans le cadre de l'acquisition d'une navette dédiée à la desserte du réseau de Lecture Publique
Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°20 "Soutenir les lieux artistiques et patrimoniaux"

Rapporteur : Julien Kerguillec

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Dans le cadre de la révision des statuts de Morlaix Communauté datant du 10 juillet 2023 (délibération n° D23-158), et de la modification de l'article 23, l'organisation d'un réseau de lecture publique à l'échelle du territoire a été reconnue d'intérêt communautaire.

La délibération D24-207 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 validait par ailleurs le plan pluri-annuel d'investissement concernant les outils communs au réseau (logiciel, accessoires, navette adaptée). Cette généralisation d'outils communs se réalise avec l'appui de la Bibliothèque départementale du Finistère et d'un soutien du ministère de la Culture dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD).

L'ouverture du réseau Penn-da-benn s'est réalisée en septembre 2025 avec une location de véhicule utilitaire à vocation de test. Jusqu'à 3 000 documents peuvent circuler par semaine, avec des tournées organisées 4 journées par semaine pour une moyenne hebdomadaire de 400 kilomètres parcourus.

À la faveur de cet essai, et considérant la volonté de l'Agglomération de favoriser des véhicules moins émetteurs (action 6.3 de l'axe 6 « Agir en faveur d'une mobilité plus sobre » du PCAET, délibération n° D26-014), l'acquisition du véhicule pour réaliser la navette documentaire s'oriente vers un fourgon 100% électrique.

La présente délibération propose de revoir le montant inscrit au plan pluri-annuel d'investissement concernant la navette à la hausse pour correspondre aux volontés exposées précédemment.

- Soit un montant de 60 000 € et un financement de 35% attendus par la DRAC.

Considérant que les crédits seront inscrits au budget Culture, fonction 313, nature 21828 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter l'État pour financer l'acquisition de la navette documentaire pour le réseau des médiathèques Penn-da-benn.**

Le président demande à Julien Kerguillec s'il dispose de quelques chiffres sur le réseau lecture publique.

Julien Kerguillec n'a pas les chiffres précis en tête mais indique que globalement nous sommes environ 65 000 habitants sur 26 communes. Il y avait à peu près 10% d'adhérents dans les bibliothèques soit 6500 personnes. A ce jour ça a augmenté de près de 50 % et on doit désormais être quelque part autour de 10 à 12 000 adhérents en quelques mois. Les documents circulent beaucoup plus actuellement avec à 2 à 3000 documents qui circulent via cette navette de commune en commune. Les effets escomptés de la mise en place de ce réseau, de la gratuité, d'un catalogue qui est décuplé, font que la plupart des habitants des communes ont accès à 10 fois plus de documents et d'autres qui n'avaient pas accès du tout d'accès à des médiathèques ont aujourd'hui, avec les points relais, accès à tous les documents du réseau.

Gilles Creach rappelle qu'il avait été évoqué, pour les bibliothèques qui viennent d'acquérir un ouvrage, la possibilité de le conserver un certain nombre de jours, voire de semaines. Gilles Creach demande si ce sujet a avancé.

Julien Kerguillec pense que le sujet a été abordé par le coordinateur lecture publique, Edouard, qui anime des réunions avec l'ensemble des professionnels et bénévoles des différentes médiathèques.

Concernant les acquisitions, notamment de romans type Goncourt, il était question de faire évoluer les règles. Cependant, il n'est pas toujours simple d'instituer des règles spécifiques pour certains documents. Pour plus de précisions, il faudrait interroger les médiathécaires et bénévoles.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-114

Objet : Centre National pour la Création adaptée : Avenant à la convention financière 2026
Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°19 "Structurer et territorialiser l'offre culturelle et de loisirs dans Morlaix Communauté"

Rapporteur : Julien Kerguillec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Une convention pluriannuelle d'objectifs devait être signée en début d'année 2026 avec le Centre National pour la Création adaptée, l'État, la Région Bretagne et le Département du Finistère.

Au vu des élections de début d'année et afin de permettre de verser les deux premiers acomptes de la subvention 2026 à l'association, et éviter ainsi des problèmes de trésorerie, il a été signé une convention financière le 5 mars dernier.

Cet avenant vise à préciser que la convention financière 2026 (subvention de 80 000 €, dont 20 000 € pour la Grande Parade) prendra fin dès la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 avec l'ensemble des partenaires financeurs.

De plus, ce document précisera qu'il ne restera que le solde de la subvention 2026 à verser (4 000 €), les deux acomptes ayant donc déjà été versés respectivement en mai et juin.

Pour l'année 2026, le montant prévisionnel de la subvention de fonctionnement des autres partenaires est le suivant :

- **DRAC** : 230 000 € sur le programme Création du ministère de la Culture pour la mise en place du projet artistique et culturel du CNCA.
La subvention de fonctionnement peut être complétée par des crédits spécifiques.
- **Conseil Régional de Bretagne** : subvention de 120 000 € au titre du projet artistique et culturel de l'association, dont 20 000€ de soutien à la production et 20 000€ aux postes mutualisés avec le SEW, sous réserve du vote de la commission permanente

- **Département du Finistère** : subvention de 45 000 €.

Hors convention, la **Ville de Morlaix** participe à hauteur de 9 000 €.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Culture, fonction 316, nature 6574 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention financière 2026 ainsi que la convention pluriannuelle d'Objectifs 2026-2029 et les éventuels avenants à venir.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-115

Objet : Attribution d'une subvention en nature à l'association Kerne Leon Treguer
Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°19 " Structurer et territorialiser l'offre culturelle et de loisirs dans Morlaix Communauté "

Rapporteur : Julien Kerguillec

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Vu l'article 23 des statuts de Morlaix Communauté

Vu la délibération 24-017 du 12 février 2024 approuvant le schéma communautaire de développement de la langue et de la culture bretonne

Vu la délibération 25-145 du 06 octobre 2025 approuvant l'opération de création de la Maison de la Culture et de la Langue Bretonne « Ti ar vro Montroulez »

Dans ses statuts, à son article 23, Morlaix Communauté retient comme étant d'intérêt communautaire le soutien aux associations développant des projets culturels de promotion, de diffusion et de création.

Le Conseil de communauté a par ailleurs adopté son schéma communautaire de développement de la langue et de la culture bretonne dont un des volets est « voir, entendre, parler, écrire la langue »

L'association KLT, dont l'objet associatif est la promotion et la transmission de la langue et de la culture bretonnes, va intégrer les locaux du 17 rue de Paris sous régime de bail dérogatoire de droit civil. Ce dernier permet l'application d'un loyer à l'Euro symbolique. L'association gardera à sa charge le paiement des fluides, la TEOM et la quote-part des charges de copropriétés inhérentes à l'entretien du parking.

Cette mise à disposition d'un bien immobilier dans des conditions financières qui ne sont pas celles du marché de l'immobilier traditionnel du secteur privé pour un bien de nature similaire, relève du régime de la subvention en nature. Cette dernière peut se valoriser à hauteur de 72 000€ pour trois années (durée initiale du bail, base loyer 2000€/mois).

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver la subvention en nature à l'association KLT consistant en la mise à disposition des locaux de 17 rue de Paris ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de moyens et d'objectifs en cours avec l'association afin d'y intégrer la mise à disposition et sa valorisation financière à hauteur de 72 000€.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-116

Objet : Avenant n°1 à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation de l'auberge de jeunesse

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°25 "Conforter l'équilibre territorial, du littoral aux Monts d'Arrée, du Léon au Trégor, lors de la construction et la mise en œuvre des projets"

Rapporteur : David Guyomar

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéno** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel

Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants,

Vu la délibération D21-118 du 5 juillet 2021 approuvant la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public pour l'exploitation de l'auberge de jeunesse située 1 Voie d'Accès au Port, 29600 Morlaix,

Vu l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public signée le 05 aout 2021 avec l'ADAJ29,

Morlaix Communauté est propriétaire de l'équipement dénommé « Auberge de Jeunesse de la Baie de Morlaix », situé 1 Voie d'Accès au Port, 29600 Morlaix, relevant de son domaine public.

Par autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter du 1^{er} septembre 2021, la collectivité a confié à l'ADAJ29 sous le nom d'OSTAL la gestion et l'exploitation de cet équipement pour une durée de 5 ans, arrivant à échéance le 31 aout 2026.

Au cours de la période écoulée, l'exploitation de l'auberge de jeunesse a permis d'assurer un service répondant aux objectifs d'intérêt général poursuivis par la collectivité, notamment en matière d'accueil des publics jeunes, de tourisme social et d'attractivité territoriale.

L'autorisation d'occupation temporaire prévoit la possibilité d'une reconduction pour une durée équivalente. Cependant, aujourd'hui, l'ADAJ29 nous fait part de sa volonté de cesser l'exploitation de l'auberge de jeunesse.

Afin d'assurer une transition tout en maintenant une continuité de service, il convient de modifier la durée de l'AOT pour une durée ferme et non reconductible du 01/09/2021 au 30 juin 2027.

À cette fin, il est proposé d'approuver un avenant modifiant la durée de l'occupation, toutes les autres clauses demeurant inchangées.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver, la modification de la durée de l'occupation temporaire du domaine public dont bénéficie l'ADAJ29/OSTAL pour une fin au 30 juin 2027 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-117

Objet : Comptes de gestion 2025

Rapporteur : Joëlle Huon

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

La Trésorerie a présenté à Morlaix Communauté les comptes de gestion de l'année 2025, afin de vérifier que les opérations y figurant étaient conformes à celles des comptes administratifs du même exercice 2025, selon la procédure prévue par les réglementations relatives à la comptabilité publique.

Chaque compte de gestion comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion communautaire pendant l'exercice budgétaire passé :

- ✓ La situation de la gestion, sous forme de bilan d'entrée
- ✓ Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice
- ✓ La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture
- ✓ Le développement des opérations effectuées au titre de chaque budget
- ✓ Et les résultats de chaque budget

Une partie des opérations apparaissant dans les comptes de gestion figure également dans les comptes administratifs. Les totaux des titres de recettes et des mandats émis au titre des opérations de l'exercice sont identiques aux comptes administratifs et aux comptes de gestion, du budget principal et des budgets annexes.

Les résultats de clôture des comptes de gestion 2025 du comptable public sont arrêtés ainsi :

Compte de gestion		
Compte de gestion	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget Principal *	6 816 593,33 €	-4 533 913,50 €
Budget annexe Immobilier		-6 355,18 €
Budget annexe Keriven	0,00 €	361 814,33 €
Budget annexe Aéroport	0,00 €	201 292,35 €
Budget annexe Plouégat-Guérand	2 981,73 €	22 324,42 €
Budget annexe Le Launay	215 089,33 €	148 259,04 €
Budget annexe Sainte-Sève	0,00 €	34 761,40 €
Budget annexe Plouigneau	0,00 €	-46 696,70 €
Budget annexe Parcs d'activités	0,00 €	102 451,90 €
Budget annexe Transports	0,00 €	-3 146,31 €
Budget annexe Ports de plaisance (régie autonome)	73 152,00 €	20 859,06 €
Budget annexe Réseau de chaleur (régie autonome)	62 002,73 €	841 302,69 €
Budget annexe Espaces Événementiels	48 842,80 €	-26 923,25 €
Budget annexe Assainissement DSP	296 257,33 €	63 068,73 €
Budget annexe Eau DSP	209 764,85 €	444 671,38 €
Budget annexe Eau Régie ** / ***		7 475,19 €
Budget annexe Assainissement Régie ***	0,00 €	0,00 €
Budget annexe SPANC ***	0,00 €	0,00 €
TOTAL	7 724 684,10 €	-2 368 754,45 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	5 355 929,65 €	
* 4 667€ d'écarts sur la section d'investissement sur 2025, somme positive des reprises de provisions pour créances douteuses du budget SPANC qui devraient être régularisées en 2026 chez l'ordonnateur.		
** Le solde du budget Eau Régie de 7 475,19 € est à intégrer au budget Eau DSP. Il s'agit de marchés de téléphonie et d'informatique non transférés à An Dour et payés sur le budget Eau DSP.		
*** Les budgets Eau Régie, Assainissement Régie et SPANC sont définitivement clôturés chez l'ordonnateur et ont fait l'objet d'un transfert à la régie An Dour conformément aux volets 1 et 2 du PV de transfert de Morlaix Communauté vers la Régie An Dour (D24-098 du 24 juin 2024 et D24-229 du 16 décembre 2024).		

Toutefois, une divergence est constatée entre les résultats de clôture des comptes de gestion du comptable public et ceux figurant aux comptes administratifs 2025 de Morlaix Communauté pour :

- **Le budget Principal :**
 - + 4 667 € d'opérations d'ordre non budgétaires relatives à la réintégration des provisions pour Admissions en non-valeur du budget annexe SPANC au budget Principal ; elles feront l'objet de régularisations chez l'ordonnateur en 2026 au travers de la DM 1.
- **Les budgets Eau Régie et Eau DSP :**
 - **Budget Eau Régie :** + 7 475,19 €, d'opérations d'ordre non budgétaires relatives à des contrepassations conservées par Morlaix Communauté de marchés de téléphonie et de maintenance informatique non transférés à la Régie An Dour ; ces

dépenses ont été transférées au sein du budget 44 Eau DSP pour être payées sur ce budget par Morlaix Communauté dans le cadre des contrepassations 2023.

- **Budget Eau DSP** : - 7 475,19 € d'opérations d'ordre non budgétaires relatives à des contrepassations conservées par Morlaix Communauté de marchés de téléphonie de maintenance informatique non transférés à la Régie An Dour ; ces dépenses ont été transférées du budget 45 Eau Régie vers le budget 44 Eau DSP pour être payées sur ce budget par Morlaix Communauté dans le cadre des contrepassations 2023.

Sous réserve de la prise en compte des corrections au sein des comptes de gestion des deux budgets annexes et du transfert du solde de 7 475,19 € de Eau Régie vers Eau DSP, ces écarts ne devraient donc pas subsister en 2026 grâce à la passation en sens inverse des opérations d'ordre non budgétaires, à savoir :

- Débit 1068 budget Eau Régie pour 7 475,19 €
- Crédit 1068 budget Eau DSP pour 7 475,19 €

*Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération D24-098 du conseil de communauté en date du 24/06/2024 portant sur le PV de transfert de Morlaix Communauté vers la régie An Dour,
Vu la délibération D25-092 du conseil de communauté en date du 23/09/2024 portant DM 2 -2024 – Budget principal
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources et affaires générales du 16 juin 2026,*

✓ **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **De prendre acte des comptes de gestion 2025 du budget principal et des budgets annexes qui clôturent les différents budgets de Morlaix Communauté ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-118

Objet : Comptes administratifs 2025

Rapporteur : Joëlle Huon

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** :

Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Le vote du compte administratif 2025 termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Les dépenses et les recettes effectivement réalisées sont classées dans deux sections.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les produits de Morlaix Communauté permettant son fonctionnement quotidien. La section d'investissement décrit les dépenses qui impacteront son patrimoine et le financement de celles-ci.

Le Compte Administratif (CA) a été précédé par un débat d'orientations budgétaires le 17 mars 2025, le vote du budget primitif le 7 avril 2025 et deux décisions modificatives adoptées le 30 juin 2025 et le 15 décembre 2025 (pour les budgets de zones).

Les documents budgétaires répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57, M4, M43 et M49).

Le budget de Morlaix Communauté comporte :

- ✓ Le budget Principal ;
- ✓ 14 budgets annexes (immobilier, 7 parcs d'activités, transports, ports, réseau de chaleur, espaces évènementiels, assainissement DSP et eau DSP).

Les résultats du budget Principal et des budgets annexes de zones d'activités ont été constatés de manière prévisionnelle par délibération D26-007 du 9 février 2026. Il convient de procéder à la constatation des résultats définitifs.

L'exécution budgétaire de chaque budget se présente de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Considérant la délibération D26-007 présentant les résultats prévisionnels au terme de l'exercice 2025 et les résultats définitifs au terme des dernières situations, les écarts suivants ont été constatés et corrigés :

PRINCIPAL	D26-007		CA 2025		2025	
	Investissement : résultats prévisionnels		INVESTISSEMENT : résultats définitifs		Différences constatées	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	27 510 574,81	24 907 679,48	29 298 102,56	26 695 207,23	1 787 527,75	1 787 527,75
Résultat de l'exercice		-2 602 895,33		-2 602 895,33	0,00	0,00
Résultat de l'exercice N-1	1 935 685,17		1 935 685,17		0,00	0,00
Total reprise des résultats	1 935 685,17		1 935 685,17	0,00	0,00	0,00
Total Section investissement	29 446 259,98	24 907 679,48	31 233 787,73	26 695 207,23	1 787 527,75	1 787 527,75
Résultat cumulé au 31/12/N constaté		-4 538 580,50		-4 538 580,50	0,00	0,00
RESTES A RÉALISER	14 090 141,53	21 457 595,52	14 090 141,53	21 457 595,52	0,00	0,00
SOLDE RAR		7 367 453,99		7 367 453,99	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		2 828 873,49		2 828 873,49	0,00	0,00

	D26-007		CA 2025		2025	
	Fonctionnement : résultats prévisionnels		FONCTIONNEMENT : résultats définitifs		Différences constatées	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	56 853 913,54	57 940 474,26	56 839 999,73	57 940 474,26	-13 913,81	0,00
Résultat de l'exercice		1 086 560,72		1 100 474,53	0,00	13 913,81
Résultat de l'exercice N-1		5 716 118,80		5 716 118,80	0,00	0,00
Total reprise des résultats	0,00	5 716 118,80	0,00	5 716 118,80	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	56 853 913,54	63 656 593,06	56 839 999,73	63 656 593,06	-13 913,81	0,00
Résultat cumulé au 31/12/N constaté		6 802 679,52		6 816 593,33	0,00	13 913,81
Affectation du résultat (1068)					0,00	0,00
Résultat reporté au 002 après affectation résultat		6 802 679,52		6 816 593,33	0,00	13 913,81

Prise en compte des dernières écritures réelles sur l'exercice 2025 liées à :

- L'annulation de mandats d'ICNE pour 13 078,70€,
- L'annulation d'un mandat d'ICNE sur le budget annexe Immobilier, pour 835,54€, nécessitant de corriger le mandat relatif à la subvention d'équilibre versée par le budget Principal pour le même montant,
- L'annulation d'un titre de 0,43€ concernant des prélèvements à la source sur le budget annexe Transports, nécessitant de corriger la subvention d'équilibre d'autant ;

Et des dernières écritures patrimoniales relatives à l'intégration en imputation définitive et dans le patrimoine de Morlaix Communauté des dépenses Biodiversité, GEMAPI, Hors GEMAPI et Musée des Jacobins à hauteur de 1 787 527,75€.

Soit une correction de - 13 913,81 € en dépenses de fonctionnement, le CA 2025 présente un résultat cumulé définitif au 31/12/2025 de :

- **- 4 538 580,50 € en investissement** ; le solde des Restes à Réaliser s'établit à + 7 367 453,99 €.
- **+ 6 816 593,33 € en fonctionnement.**

Les résultats ainsi constatés sont définitifs.

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER

IMMOBILIER	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 854 679,27	2 304 241,23
Résultat de l'exercice		449 561,96
Résultat de l'exercice N-1	455 917,14	
Total reprise des résultats	455 917,14	0,00
Total Section investissement	2 310 596,41	2 304 241,23
Résultat cumulé au 31/12/N		-6 355,18
RESTES A REALISER	345 978,78	942 716,43
SOLDE RAR		596 737,65
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 385 207,06	1 385 207,06
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat de l'exercice N-1		0,00
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	1 385 207,06	1 385 207,06
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- - 6 355,18 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à 596 737,65 €.

BUDGET ANNEXE ZA AEROPOLE

AEROPOLE	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	4 666 056,57	4 969 436,14
Résultat de l'exercice		303 379,57
Résultat de l'exercice N-1	102 087,22	
Total reprise des résultats	102 087,22	0,00
Total Section Investissement	4 768 143,79	4 969 436,14
Résultat cumulé au 31/12/N		201 292,35
RESTES A RÉALISER	700 000,00	0,00
SOLDE RAR		-700 000,00
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	4 466 568,50	4 466 568,50
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat de l'exercice N-1	0,00	0,00
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	4 466 568,50	4 466 568,50
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- 201 292,35 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 700 000 €.

Considérant la délibération D26-007 présentant les résultats prévisionnels au terme de l'exercice 2025, les résultats prévisionnels ainsi constatés sont définitifs.

BUDGET ANNEXE ZA KERIVEN

KERIVEN	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 230 368,94	1 555 385,74
Résultat de l'exercice		325 016,80
Résultat de l'exercice N-1		36 797,53
Total reprise des résultats	0,00	36 797,53
Total Section investissement	1 230 368,94	1 592 183,27
Résultat cumulé au 31/12/N		361 814,33
RESTES A REALISER	372 186,88	0,00
SOLDE RAR		-372 186,88
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 216 446,03	1 205 491,40
Résultat de l'exercice		-10 954,63
Résultat de l'exercice N-1	0,00	10 954,63
Total reprise des résultats	0,00	10 954,63
Total Section fonctionnement	1 216 446,03	1 216 446,03
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- + 361 814,33 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 372 186,88 €.

Considérant la délibération D26-007 présentant les résultats prévisionnels au terme de l'exercice 2025, les résultats prévisionnels ainsi constatés sont définitifs.

BUDGET ANNEXE ZA LAUNAY

LAUNAY	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 933 118,08	2 058 579,64
Résultat de l'exercice		125 461,56
Résultat de l'exercice N-1		22 797,48
Total reprise des résultats	0,00	22 797,48
Total Section Investissement	1 933 118,08	2 081 377,12
Résultat cumulé au 31/12/N		148 259,04
RESTES A REALISER	581 380,65	0,00
SOLDE RAR		-581 380,65
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 983 853,03	1 983 853,03
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat de l'exercice N-1	0,00	215 089,33
Total reprise des résultats	0,00	215 089,33
Total Section fonctionnement	1 983 853,03	2 198 942,36
Résultat cumulé au 31/12/N		215 089,33

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- + 148 259,04 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 581 380,65 €.
- + 215 089,33 € en fonctionnement.

Considérant la délibération D26-007 présentant les résultats prévisionnels au terme de l'exercice 2025, les résultats prévisionnels ainsi constatés sont définitifs.

BUDGET ANNEXE ZA PLOUEGAT-GUERRAND

PLOUEGAT-GUERRAND	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	495 633,03	405 326,46
Résultat de l'exercice		-90 306,57
Résultat de l'exercice N-1		112 630,99
Total reprise des résultats	0,00	112 630,99
Total Section Investissement	495 633,03	517 957,45
Résultat cumulé au 31/12/N		22 324,42
RESTES A REALISER	133 308,91	0,00
SOLDE RAR		-133 308,91
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	460 725,27	460 725,27
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat de l'exercice N-1	0,00	2 981,73
Total reprise des résultats	0,00	2 981,73
Total Section fonctionnement	460 725,27	463 707,00
Résultat cumulé au 31/12/N		2 981,73

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- + 22 324,42 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 133 308,91 €.
- + 2 981,73 € en fonctionnement.

Considérant la délibération D26-007 présentant les résultats prévisionnels au terme de l'exercice 2025, les résultats prévisionnels ainsi constatés sont définitifs.

BUDGET ANNEXE ZA PLOUIGNEAU

PLOUIGNEAU	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	526 247,25	629 364,33
Résultat de l'exercice		103 117,08
Résultat de l'exercice N-1	149 813,78	
Total reprise des résultats	149 813,78	0,00
Total Section Investissement	676 061,03	629 364,33
Résultat cumulé au 31/12/N		-46 696,70
RESTES A REALISER	371 143,05	0,00
SOLDE RAR		-371 143,05
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	634 654,75	634 654,75
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat de l'exercice N-1	0,00	0,00
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	634 654,75	634 654,75
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- - 46 696,70 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 371 143,05 €.

Considérant la délibération D26-007 présentant les résultats prévisionnels au terme de l'exercice 2025, les résultats prévisionnels ainsi constatés sont définitifs.

BUDGET ANNEXE ZA SAINTE-SEVE

STE SEVE	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	264 591,11	201 683,11
Résultat de l'exercice		-62 908,00
Résultat de l'exercice N-1		97 669,40
Total reprise des résultats	0,00	97 669,40
Total Section Investissement	264 591,11	299 352,51
Résultat cumulé au 31/12/N		34 761,40
RESTES A REALISER	223 758,51	0,00
SOLDE RAR		-223 758,51
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	201 683,11	195 340,11
Résultat de l'exercice		-6 343,00
Résultat de l'exercice N-1	0,00	6 343,00
Total reprise des résultats	0,00	6 343,00
Total Section fonctionnement	201 683,11	201 683,11
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- + 34 761,40 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à – 223 758,51 €.

Considérant la délibération D26-007 présentant les résultats prévisionnels au terme de l'exercice 2025, les résultats prévisionnels ainsi constatés sont définitifs.

BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITÉS

Parcs d'activités économiques	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	3 813 057,92	3 458 237,13
Résultat de l'exercice		-354 820,79
Résultat de l'exercice N-1		457 272,69
Total reprise des résultats	0,00	457 272,69
Total Section Investissement	3 813 057,92	3 915 509,82
Résultat cumulé au 31/12/N		102 451,90
RESTES A REALISER	670 889,45	0,00
SOLDE RAR		-670 889,45
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	3 680 388,89	3 680 388,89
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat de l'exercice N-1	0,00	0,00
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	3 680 388,89	3 680 388,89
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- + 102 451,90 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 670 889,45 €.

Considérant la délibération D26-007 présentant les résultats prévisionnels au terme de l'exercice 2025, les résultats prévisionnels ainsi constatés sont définitifs.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

TRANSPORTS	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	786 090,21	378 417,58
Résultat de l'exercice		-407 672,63
Résultat de l'exercice N-1		404 526,32
Total reprise des résultats	0,00	404 526,32
Total Section investissement	786 090,21	782 943,90
Résultat cumulé au 31/12/N		-3 146,31
RESTES A RÉALISER	727 137,79	868 700,00
SOLDE RAR		141 562,21
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	9 079 791,45	9 079 791,45
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat de l'exercice N-1	0,00	0,00
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	9 079 791,45	9 079 791,45
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- - 3 146,31 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à + 141 562,21 €.

BUDGET ANNEXE DES PORTS

PORTS	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	130 660,72	135 567,42
Résultat de l'exercice		4 906,70
Résultat de l'exercice N-1		15 952,36
Total reprise des résultats	0,00	15 952,36
Total Section investissement	130 660,72	151 519,78
Résultat cumulé au 31/12/N		20 859,06
RESTES A REALISER	156 802,85	122 466,41
SOLDE RAR		-34 336,44
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	174 471,34	188 208,28
Résultat de l'exercice		13 736,94
Résultat de l'exercice N-1		59 415,06
Total reprise des résultats	0,00	59 415,06
Total Section fonctionnement	174 471,34	247 623,34
Résultat cumulé au 31/12/N		73 152,00

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- + 20 859,06 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 34 336,44 €.
- + 73 152,00 € en fonctionnement.

BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR

RÉSEAU CHALEUR	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	154 952,97	363 447,20
Résultat de l'exercice		208 494,23
Résultat de l'exercice N-1		632 808,46
Total reprise des résultats	0,00	632 808,46
Total Section investissement	154 952,97	996 255,66
Résultat cumulé au 31/12/N		841 302,69
RESTES A RÉALISER	994 143,25	158 421,20
SOLDE RAR		-835 722,05
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	291 717,91	332 239,19
Résultat de l'exercice		40 521,28
Résultat de l'exercice N-1	0,00	21 481,45
Total reprise des résultats	0,00	21 481,45
Total Section fonctionnement	291 717,91	353 720,64
Résultat cumulé au 31/12/N		62 002,73

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- + 841 302,69 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 835 722,05 €.
- + 62 002,73 € en fonctionnement.

BUDGET ANNEXE ESPACES ÉVÉNEMENTIELS

ESPACES ÉVÉNEMENTIELS	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	27 337,25	414,00
Résultat de l'exercice		-26 923,25
Résultat de l'exercice N-1		
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section investissement	27 337,25	414,00
Résultat cumulé au 31/12/N		-26 923,25
RESTES A REALISER	21 919,55	
SOLDE RAR		-21 919,55
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	237 088,85	285 931,65
Résultat de l'exercice		48 842,80
Résultat de l'exercice N-1		
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	237 088,85	285 931,65
Résultat cumulé au 31/12/N		48 842,80

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- - 26 923,25 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à – 21 919,55 €.
- + 48 842,80 € en fonctionnement.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

ASSAINISSEMENT DSP	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	314 955,08	205 823,00
Résultat de l'exercice		-109 132,08
Résultat de l'exercice N-1		172 200,81
Total reprise des résultats	0,00	172 200,81
Total Section investissement	314 955,08	378 023,81
Résultat cumulé au 31/12/N		63 068,73
RESTES A REALISER	52 585,24	0,00
SOLDE RAR		-52 585,24
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	231 833,42	364 568,81
Résultat de l'exercice		132 735,39
Résultat de l'exercice N-1		163 521,94
Total reprise des résultats	0,00	163 521,94
Total Section fonctionnement	231 833,42	528 090,75
Résultat cumulé au 31/12/N		296 257,33

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- + 63 068,73 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 52 585,24 €
- + 296 257,33 € en fonctionnement.

BUDGET ANNEXE EAU DSP

EAU DSP	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	242 298,62	656 885,00
Résultat de l'exercice		414 586,38
Résultat de l'exercice N-1		37 560,19
Total reprise des résultats	0,00	37 560,19
Total Section investissement	242 298,62	694 445,19
Résultat cumulé au 31/12/N		452 146,57
RESTES A REALISER	455 926,80	
SOLDE RAR		-455 926,80
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	295 851,72	379 215,79
Résultat de l'exercice		83 364,07
Résultat de l'exercice N-1	0,00	126 400,78
Total reprise des résultats	0,00	126 400,78
Total Section fonctionnement	295 851,72	505 616,57
Résultat cumulé au 31/12/N		209 764,85

Le CA 2025 présente un résultat cumulé au 31/12/2025 de :

- + 452 146,57 € en investissement. Le solde des Restes à Réaliser s'établit à - 455 926,80 €.
- + 209 764,85 € en fonctionnement.

Une note de présentation est annexée à la présente délibération. L'intégralité des comptes administratifs est consultable au siège de Morlaix Communauté.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les instructions comptables et budgétaires M57, M4, M43 et M49 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1612-9, L.1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et L.5211-1 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources et affaires générales du 16 juin 2026 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, s'il peut assister à la discussion relative au vote du compte administratif, doit se retirer au moment du vote après avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance.

Jean-Paul Vermot tient à remercier, au nom de Morlaix Communauté, la vice-présidente qui s'est totalement investie pour aboutir à cette présentation, alors qu'elle n'a pris en main les finances de la Collectivité que depuis quelques semaines.

Guy Pennec souligne que l'ensemble des soldes intermédiaires sont positifs avec, au final, une épargne nette et une capacité de désendettement plus qu'acceptables. La capacité de désendettement ne doit pas faire peur, puisque Morlaix Communauté investit 40 à 45 M€ d'euros dans le dynamisme du territoire. C'est sûrement le 1^{er} investisseur local. Il convient également de souligner la maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2025 qui est l'une des clés de la réussite. Les restes à réaliser constituent, en quelque sorte, une soupape d'étalement.

Une évolution importante des périmètres de la Communauté a été entamée en 2024 et 2025 :

- *Transfert des équipements culturels ;*
- *Prise en charge du fonctionnement de l'Espace des sciences et de Quai 5 ;*
- *Support de la création de la régie en 2024 et accompagnement du BP de mise en route en 2025.*

L'atterrissage 2025 est totalement conforme à la prospective financière réalisée lors du dernier mandat et nous conforte dans nos prévisions.

Jean-Paul Vermot remercie l'ensemble des services en charge des comptes de la Communauté.

(Le Président, après avoir désigné un Président de séance, sort de la salle et cède la Présidence à Guy Pennec qui fait procéder au vote.)

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **De constater les résultats définitifs 2025 des budgets suivants :**
 - **Budget principal :**
 - **Budgets annexes :**
 - **Aéropôle,**
 - **Keriven,**
 - **Launay,**
 - **Plouégat-Guerrand,**
 - **Plouigneau,**
 - **Sainte-Sève,**
 - **Parcs d'activités économiques,**
- **D'approuver les comptes administratifs 2025 et corrections y afférent des budgets suivants :**
 - **Budgets annexes :**
 - **Immobilier,**
 - **Transports,**
 - **Eau DSP,**
 - **Assainissement DSP,**
 - **Ports,**
 - **Réseau de chaleur**
 - **Espaces évènementiels**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Après en avoir délibéré successivement pour chaque budget,
Décision du Conseil : L'ensemble des comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité.

Délibération D26-119

Objet : Affectation des résultats 2025

Rapporteur : Joëlle Huon

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du compte administratif pour le budget principal et pour chaque budget annexe.

Il est précisé que le résultat cumulé de fonctionnement positif constaté au niveau de chacun de ces budgets sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement desdits budgets. Le reliquat peut être affecté librement selon trois options possibles :

- ✓ Soit il est reporté en recettes de fonctionnement (002) ;
- ✓ Soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).
- ✓ Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le budget Principal et les sept budgets de zones d'activités ont fait l'objet d'une reprise anticipée et d'une affectation prévisionnelle des résultats 2025 par délibération D26-007 du 9 février 2026. Dans ce cadre, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats du budget Principal.

Compte tenu des règles d'affectation exposées, il est proposé d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	29 298 102,56	26 695 207,23
Résultat de l'exercice		-2 602 895,33
Résultat de l'exercice N-1	1 935 685,17	
Total reprise des résultats	1 935 685,17	0,00
Total Section investissement	31 233 787,73	26 695 207,23
Résultat cumulé au 31/12/N		-4 538 580,50
RESTES A RÉALISER	14 090 141,53	21 457 595,52
SOLDE RAR		7 367 453,99
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		2 828 873,49
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	56 839 999,73	57 940 474,26
Résultat de l'exercice		1 100 474,53
Résultat de l'exercice N-1		5 716 118,80
Total reprise des résultats	0,00	5 716 118,80
Total Section fonctionnement	56 839 999,73	63 656 593,06
Résultat cumulé au 31/12/N		6 816 593,33
Affectation du résultat (1068)		
Résultat reporté au 002 après affectation résultat		6 816 593,33

Considérant la délibération D26-007 du 9 février 2026 relative à la *reprise anticipée des résultats et Restes à réaliser au sein du budget Primitif 2026 et Affectation prévisionnelle des résultats 2025 pour le Budget Principal et les budgets annexes de zones*.

Après prise en compte des dernières écritures réelles sur l'exercice 2025, représentant - 13 913,81€ en dépenses de fonctionnement, le CA 2025 présente un résultat cumulé définitif au 31/12/2025 de + 6 816 593,33 €.

Le résultat ne fait pas l'objet d'une affectation.

En application de l'article L2311-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif 2025 ne faisant pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement définitif de + 6 816 593,33 €, constaté au compte administratif, est repris à cette section, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER

IMMOBILIER	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 854 679,27	2 304 241,23
Résultat de l'exercice		449 561,96
Résultat de l'exercice N-1	455 917,14	
Total reprise des résultats	455 917,14	0,00
Total Section investissement	2 310 596,41	2 304 241,23
Résultat cumulé au 31/12/N		-6 355,18
RESTES A REALISER	345 978,78	942 716,43
SOLDE RAR		596 737,65
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		590 382,47
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 385 207,06	1 385 207,06
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat de l'exercice N-1		0,00
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	1 385 207,06	1 385 207,06
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00
Affectation du résultat (1068)		
Résultat reporté au 002 après affectation résultat		0,00

En l'absence de résultat, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

TRANSPORTS	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	786 090,21	378 417,58
Résultat de l'exercice		-407 672,63
Résultat de l'exercice N-1		404 526,32
Total reprise des résultats	0,00	404 526,32
Total Section investissement	786 090,21	782 943,90
Résultat cumulé au 31/12/N		-3 146,31
RESTES A RÉALISER	727 137,79	868 700,00
SOLDE RAR		141 562,21
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		138 415,90
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	9 079 791,45	9 079 791,45
Résultat de l'exercice		0,00
Résultat de l'exercice N-1	0,00	0,00
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	9 079 791,45	9 079 791,45
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Résultat reporté au 002 après affectation résultat	0,00	0,00

En l'absence de résultat, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

BUDGET ANNEXE DES PORTS A AUTONOMIE FINANCIÈRE

PORTS	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	130 660,72	135 567,42
Résultat de l'exercice		4 906,70
Résultat de l'exercice N-1		15 952,36
Total reprise des résultats	0,00	15 952,36
Total Section investissement	130 660,72	151 519,78
Résultat cumulé au 31/12/N		20 859,06
RESTES A REALISER	156 802,85	122 466,41
SOLDE RAR		-34 336,44
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		-13 477,38
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	174 471,34	188 208,28
Résultat de l'exercice		13 736,94
Résultat de l'exercice N-1		59 415,06
Total reprise des résultats	0,00	59 415,06
Total Section fonctionnement	174 471,34	247 623,34
Résultat cumulé au 31/12/N		73 152,00
Affectation du résultat (1068)		13 477,38
Résultat reporté au 002 après affectation résultat		59 674,62

Considérant l'excédent de fonctionnement de + 73 152,00 € dégagé au compte administratif 2025 du Budget annexe Ports, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 13 477,38 € en investissement, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- 59 974,62 €, soit le solde de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR A AUTONOMIE FINANCIÈRE

RÉSEAU CHALEUR	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	154 952,97	363 447,20
Résultat de l'exercice		208 494,23
Résultat de l'exercice N-1		632 808,46
Total reprise des résultats	0,00	632 808,46
Total Section investissement	154 952,97	996 255,66
Résultat cumulé au 31/12/N		841 302,69
RESTES A RÉALISER	994 143,25	158 421,20
SOLDE RAR		-835 722,05
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		5 580,64
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	291 717,91	332 239,19
Résultat de l'exercice		40 521,28
Résultat de l'exercice N-1	0,00	21 481,45
Total reprise des résultats	0,00	21 481,45
Total Section fonctionnement	291 717,91	353 720,64
Résultat cumulé au 31/12/N		62 002,73
Affectation du résultat (1068)		
Résultat reporté au 002 après affectation résultat		62 002,73

Le résultat ne fait pas l'objet d'une affectation.

En application de l'article L2311-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif 2025 ne faisant pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement de + 62 002,73 €, constaté au compte administratif, est repris à cette section, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

BUDGET ANNEXE ESPACES EVENEMENTIELS

ESPACES EVENEMENTIELS	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	27 337,25	414,00
Résultat de l'exercice		-26 923,25
Résultat de l'exercice N-1		
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section investissement	27 337,25	414,00
Résultat cumulé au 31/12/N		-26 923,25
RESTES A REALISER	21 919,55	
SOLDE RAR		-21 919,55
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		-48 842,80
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	237 088,85	285 931,65
Résultat de l'exercice		48 842,80
Résultat de l'exercice N-1		
Total reprise des résultats	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	237 088,85	285 931,65
Résultat cumulé au 31/12/N		48 842,80
Affectation du résultat (1068)		48 842,80
Résultat reporté au 002 après affectation résultat		0,00

Considérant l'excédent de fonctionnement de + 48 842,80 € dégagé au compte administratif 2025 du budget annexe Espaces Evènementiels, il est proposé d'affecter, en totalité, le résultat d'exploitation en investissement, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

ASSAINISSEMENT DSP	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	314 955,08	205 823,00
Résultat de l'exercice		-109 132,08
Résultat de l'exercice N-1		172 200,81
Total reprise des résultats	0,00	172 200,81
Total Section investissement	314 955,08	378 023,81
Résultat cumulé au 31/12/N		63 068,73
RESTES A REALISER	52 585,24	0,00
SOLDE RAR		-52 585,24
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		10 483,49
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	231 833,42	364 568,81
Résultat de l'exercice		132 735,39
Résultat de l'exercice N-1		163 521,94
Total reprise des résultats	0,00	163 521,94
Total Section fonctionnement	231 833,42	528 090,75
Résultat cumulé au 31/12/N		296 257,33
Affectation du résultat (1068)		
Résultat reporté au 002 après affectation résultat	0,00	296 257,33

Le résultat ne fait pas l'objet d'une affectation.

En application de l'article L2311-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif 2025 ne faisant pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement de + 296 257,33 €, constaté au compte administratif, est repris à cette section, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

BUDGET ANNEXE EAU DSP

EAU DSP	2025	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	242 298,62	656 885,00
Résultat de l'exercice		414 586,38
Résultat de l'exercice N-1		37 560,19
Total reprise des résultats	0,00	37 560,19
Total Section investissement	242 298,62	694 445,19
Résultat cumulé au 31/12/N		452 146,57
RESTES A REALISER	455 926,80	
SOLDE RAR		-455 926,80
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		-3 780,23
	2025	
	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	295 851,72	379 215,79
Résultat de l'exercice		83 364,07
Résultat de l'exercice N-1	0,00	126 400,78
Total reprise des résultats	0,00	126 400,78
Total Section fonctionnement	295 851,72	505 616,57
Résultat cumulé au 31/12/N		209 764,85
Affectation du résultat (1068)		3 780,23
Résultat reporté au 002 après affectation résultat		205 984,62

Considérant l'excédent de fonctionnement de + 209 764,85 € dégagé au compte administratif 2025 du Budget annexe Eau DSP, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 3 780,23 € en investissement, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- 205 984,62 €, soit le solde de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Pour mémoire, les résultats repris au BP 2026 des sept budgets de zones sont :

BUDGETS DES ZONES D'ACTIVITES	KERVEN		AEROPOLE		PLOUEGAT-GUERRAND		LAUNAY		SITE SEVE		PLOUGNEAU		Parcs d'activités économiques	
	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025
Réalisation de l'exercice	INVESTISSEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES
	DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES	
	1 230 368,94	1 555 385,74	4 666 056,57	4 969 436,14	495 633,03	405 326,46	1 933 118,08	2 058 579,64	264 591,11	201 683,11	526 247,25	629 364,33	3 813 057,92	3 458 237,13
Résultat de l'exercice		325 016,80		303 379,57		-90 206,57		125 461,56		-62 208,00		103 117,08		-354 820,79
Résultat de l'exercice N-1	0,00	36 797,53	102 087,22	0,00	0,00	112 630,99	0,00	22 797,48	0,00	97 669,40	149 813,78	0,00	0,00	457 272,69
Total reprise des résultats	0,00	36 797,53	102 087,22	0,00	0,00	112 630,99	0,00	22 797,48	0,00	97 669,40	149 813,78	0,00	0,00	457 272,69
Total Section investissement	1 230 368,94	1 592 183,27	4 768 143,79	4 969 436,14	495 633,03	517 557,45	1 933 118,08	2 081 377,12	264 591,11	299 352,51	676 061,03	629 364,33	3 813 057,92	3 915 509,82
Résultat cumulé au 31/12/N		361 814,33		201 292,35		22 324,42		148 259,04		34 761,40		-46 696,70		102 451,90
RESTES A REALISER	372 186,88	0,00	700 000,00	0,00	133 308,91	0,00	581 380,65	0,00	223 756,51	0,00	371 143,05	0,00	670 889,45	0,00
SOLDE PAR		-372 186,88		-700 000,00		-133 308,91		-581 380,65		-223 756,51		-371 143,05		-670 889,45
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		-10 372,55		-498 707,65		-110 984,49		-433 121,61		-108 997,11		-417 839,75		-568 437,55
	2025		2025		2025		2025		2025		2025		2025	
	FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 216 446,03	1 205 491,40	4 466 568,50	4 466 568,50	460 725,27	460 725,27	1 983 853,03	1 983 853,03	201 683,11	195 340,11	634 654,75	634 654,75	3 680 388,89	3 680 388,89
Résultat de l'exercice		-10 954,63		0,00		0,00		0,00		-6 343,00		0,00		0,00
Résultat de l'exercice N-1	0,00	10 954,63	0,00	0,00	0,00	2 981,73	0,00	215 089,33	0,00	6 343,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total reprise des résultats	0,00	10 954,63	0,00	0,00	0,00	2 981,73	0,00	215 089,33	0,00	6 343,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Section fonctionnement	1 216 446,03	1 216 446,03	4 466 568,50	4 466 568,50	460 725,27	463 707,00	1 983 853,03	2 198 942,36	201 683,11	201 683,11	634 654,75	634 654,75	3 680 388,89	3 680 388,89
Résultat cumulé au 31/12/N		0,00		0,00		2 981,73		215 089,33		0,00		0,00		0,00
Affectation du résultat (1068)														
Résultat reporté au 002 après affectation résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 981,73	0,00	215 089,33	0,00	6 343,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les budgets de zones d'activités ne font pas l'objet d'une affectation de résultat.

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du 9 février 2026 approuvant la reprise anticipée des résultats et Restes à réaliser au sein du Budget Primitif 2026 et affectation prévisionnelle des résultats 2025 pour le budget Principal et les budgets annexes de zones ;
Vu la délibération du 29 juin 2026 arrêtant les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2025 de Morlaix Communauté ;
Vu la délibération du 29 juin 2026 adoptant les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2025 de Morlaix Communauté ;
Vu l'avis favorable de la commission Ressources et affaires générales du 16 juin 2026 ;*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **De constater la reprise des résultats définitifs pour le budget Principal et les sept budgets annexes de zones d'activités ;**
- **De constater l'affectation des résultats définitifs pour le budget Principal ;**
- **De se prononcer globalement sur les propositions d'affectation des résultats telles qu'elles figurent ci-dessus pour chacun des budgets concernés et qui seront intégrées budgétairement lors de la décision modificative n° 1 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-120

Objet : Décision modificative n°1

Rapporteur : Joëlle Huon

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botzorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougashnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Cette décision modificative (DM1) a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026, pour tenir compte de l'exécution budgétaire, mais aussi des nouveaux engagements du Conseil de Communauté.

La décision modificative intègre également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1 (hormis pour le budget Principal et les budgets annexes de zones pour lesquels les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1 ont fait l'objet d'une reprise dès le Budget Primitif).

La reprise des résultats permet de financer les restes à réaliser en investissement et les nouvelles dépenses.

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur les budgets suivants :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe Immobilier
- Le Budget Annexe Transports
- Le Budget Annexe Ports
- Le Budget annexe Réseau de Chaleur
- Le Budget annexe Espaces Evènementiels
- Le Budget Annexe Kerivin
- Le Budget Annexe Launay
- Le Budget Annexe Assainissement DSP
- Le Budget Annexe Eau DSP

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT

La DM 1 du budget principal présente, **en dépenses, + 1 215 395,85 € d'ajustements**, correspondant notamment à :

- + 200 000€ de dotations aux amortissements
- + 2 000 € de dotations aux dépréciations des actifs circulants

Et, en **dépenses réelles** :

- **+ 307 172,27 € en charges à caractère général (Chapitre 011) dont :**
 - **+ 85 k€ de carburants** permettant de faire face à la hausse des prix,
 - + 104,25 k€ de prestations tous services, dont :
 - 13,1 k€ pour l'évaluation de la CTG par l'Adeupa,
 - 16,98 k€ de mission d'assistance psychologue du travail
 - 17 k€ de prestations de service renfort pour la gestion du réseau et infrastructures informatiques,
 - 20 k€ de généralisation des repas étudiants à 1€ financée par la contribution du CROUS à due concurrence,
 - 20 k€ pour le suivi de la pollution Quai du Léon et sécurisation d'arbres au Bois Noir,
 - + 51 k€ en autres frais dont 40 k€ pour la réalisation des suivis environnementaux des anciennes décharges et 11 k€ d'analyse des sédiments pour le dragage,
 - + 30 k€ d'autres dépenses :
 - + 15 k€ de frais d'actes et de contentieux
 - + 15 k€ d'impression et distribution des plaquettes d'informations relatives au contrôle d'accès des déchèteries,
 - + 20 k€ de frais de formation (formation sécurité et métier)

La présente DM intègre un effort complémentaire de recherches de recettes supplémentaires et/ou de dépenses moindres à hauteur de 100 k€ afin d'améliorer l'atterrissage budgétaire de l'année 2026.

- **+ 445 231 € en dépenses de personnel (Chapitre 012) dont :**
 - + 403 900 € de charges de personnel, permettant ainsi d'ajuster l'enveloppe rémunérations brute + charges à la totalité de l'effectif,
 - + 41 331 € d'indemnités de capital décès, figurant également en recettes d'assurance,
- **- 366 832 € en atténuations de produits (Chapitre 014) dont :**
 - - 426 832 € de DILICO, Morlaix Communauté n'étant finalement pas contributeur,
 - + 60 000 € en prévision de la notification du FPIC à l'été,
- **+ 419 243,27 € en autres charges de gestion courante** dont :
 - 19,8 k€ de contribution auprès de la Région pour l'étude des différents flux sur le territoire de l'agglomération,
 - **+ 91 339 € de subventions aux budgets annexes :**
 - + 105 000 € au budget annexe Transports en vue de l'actualisation du contrat de DSP liée à la hausse de l'inflation notamment et de l'ajustement des dotations aux amortissements,
 - + 28 172 € au budget Immobilier en raison de la hausse des taux d'intérêt,
 - - 50 551 € avec la reprise du résultat du budget Ports
 - + 8 718 € pour le budget Espaces Événementiels,
 - + 20 000 € d'aides à la CCI pour la gestion du Château du Taureau,
 - + 35 000 € de contribution à l'Auberge de jeunesse dans le cadre de la reconduction de l'AOT à compter de septembre 2026,
 - - 18 750 € de prestations informatiques (Diminution des tarifs sécurité Orange et transfert à An Dour de l'abonnement au centre d'appels),
 - + 207 000 € d'admissions en non-valeur et créances éteintes au titre des budgets Eau &

Assainissement réglées par Morlaix Communauté et refacturées à An Dour

- **+ 208 580,81 € en charges financières** dont :
 - **+ 190 000 € de charges d'intérêts des emprunts**, comprenant : la hausse des taux variables sur la période décembre 2025/avril 2026 (+ 20 k€) au regard du contexte économique national et international, l'intégration des annuités de dette des derniers emprunts contractés en 2025 auprès du Crédit Agricole et de la Banque des Territoires et non mobilisés au moment de la préparation budgétaire,
 - **+ 13 913,81 € de mise en réserve suite à la correction du résultat prévisionnel par rapport au CA définitif 2025.**

En recettes, le total des ajustements est de **+ 1 215 395,85 €** ; ils comprennent notamment :

- **- 102 190 € de recettes fiscales (Chapitres 73 et 731)** au regard de la notification reçue, dont :
 - **- 145 980 € d'impôts locaux** (CFE, TH, TFB, TFNB et taxe additionnelle sur le foncier non bâti),
 - **- 47 741 € de TASCOM,**
 - **- 26 623 € d'IFER,**
 - **- 32 354 € de TEOM,**
 - **+ 144 502 € de fraction TVA**, dont 109 591 € au titre de la taxe d'habitation, et 34 911 € au titre de la CVAE,
 - **+ 20 000 €** au titre des droits de place du parking du PEM,
 - **- 13 965 €** au titre de la fiscalité reversée (TF des ZAE).
- **+382 296 € de participations et dotations**, dont :
 - **+ 163 457 € au titre de la DGF**, les montants attribués étant plus élevés qu'estimés lors du BP (dotation de compensation + dotation d'intercommunalité),
 - **+ 95 569 € de compensations fiscales** au titre de la CET,
 - **+ 100 000 € de subventions de postes,**
- **+ 875 403,53 € de produits de gestion courante**, dont :
 - **+ 212 366, 34 € d'apurement de rattachements de dépenses trop importants** au regard du CA final 2025 de An Dour (139 676,04 € au titre de la GEMAPI et 72 690,30 € au titre de la biodiversité)
 - **+ 299 219,19 € de reversement** par An Dour d'un trop versé au regard de leur CA final GEPU 2025,
 - **+ 87 000 € d'apurement de rattachements de dépenses trop importants** pour la gestion de la collecte,
 - **+ 70 331 € d'indemnité d'assurance**
 - **+ 207 000 € de remboursement par An Dour des admissions en non-valeur et créances éteintes** réglées par Morlaix Communauté au titre des budgets Eau & Assainissement transférés.

PRINCIPAL		Libellé	Budget de l'exercice	DM n°1	TOTAL après DM
	042	Opérations ordre transf. entre sections	6 225 830,00	202 000,00	6 427 830,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	6 225 830,00	202 000,00	6 427 830,00
	011	Charges à caractère général	14 271 544,76	307 172,77	14 578 717,53
	012	Charges de personnel et frais assimilés	13 908 000,00	445 231,00	14 353 231,00
	014	Atténuations de produits	5 185 703,00	-366 832,00	4 818 871,00
	65	Autres charges de gestion courante	18 172 339,00	419 243,27	18 591 582,27
	66	Charges financières	4 180 339,76	208 580,81	4 388 920,57
	67	Charges spécifiques	40 000,00	0,00	40 000,00
Total Mouvement	R	Réel	55 757 926,52	1 013 395,85	56 771 322,37
Total Dépenses			61 983 756,52	1 215 395,85	63 199 152,37
	042	Opérations ordre transf. entre sections	1 470 000,00	4 667,00	1 474 667,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 470 000,00	4 667,00	1 474 667,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	6 802 679,52	13 913,81	6 816 593,33
	013	Atténuations de charges	198 000,00	16 000,00	214 000,00
	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 077 301,00	5 623,00	3 082 924,00
	73	Impôts et taxes	16 103 930,00	130 508,00	16 234 438,00
	731	Fiscalité locale	23 852 570,00	-232 698,00	23 619 872,00
	74	Dotations et participations	9 810 446,00	382 296,00	10 192 742,00
	75	Autres produits de gestion courante	668 830,00	875 403,53	1 544 233,53
	77	Produits spécifiques	0,00	19 682,51	19 682,51
Total Mouvement	R	Réel	60 513 756,52	1 210 728,85	61 724 485,37
Total Recettes			61 983 756,52	1 215 395,85	63 199 152,37
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

En investissement, la DM 1 du budget Principal présente **4 002 446,21 € d'ajustements de dépenses**, dont :

- **+ 3 187 974,56 € d'opérations d'ordre patrimoniales**, pour réintégration dans le patrimoine de Morlaix Communauté des avances versées pour le Musée, les politiques Biodiversité, GEMAPI, Hors GEMAPI et avances sur marchés des études de réouvertures de la rivière, au titre de la DM et/ou des restes à réaliser de l'exercice et/ou d'exercices antérieurs

Et en opérations réelles :

- **+ 125 000 € de remboursement du capital de la dette** au titre de l'intégration des annuités de dettes des derniers emprunts contractés en 2025 auprès du Crédit Agricole et de la Banque des Territoires,
- **- 85 049 € en frais d'études et logiciels**, dont :
 - - 40 000 € au titre d'études pour les documents d'urbanisme
 - - 159 000 € de transfert de crédits en travaux pour les gradins du Roudour
 - + 60 000 € d'étude sur les modes de gestion des piscines en prévision de la fin des contrats de DSP Hélio-seane et UCPA,
 - + 16 500 € d'ajustement des crédits informatiques pour la migration de serveur
 - + 15 000 € d'études structures pour la rénovation de l'Auberge de jeunesse
- **+ 342 715,28 € de subventions d'équipements** intégrant :
 - + 156 072 € pour le camion hydrocureur de Jalazone,
 - + 86 643,28 € permettant de financer le solde des Restes à réaliser 2025 d'An Dour au titre du barrage de Guerlesquin,
 - + 60 000 € d'ajustement des crédits pour les dossiers validés de Pass Commerces Artisanat,
 - + 35 000 € pour les tiers-lieux (25k€) et le petit patrimoine bâti (10k€)
- **+ 442 859,37 € au titre des travaux** :
 - + 458 800 € de projets culturels, dont :
 - + 252 000 € pour le musée des Jacobins,
 - + 47 800 € de crédits complémentaires pour les équipements du Roudour (gradin et matériel de scénographie) en sus des 159 000 € transférés inscrits initialement au BP en études,
 - + 75 000 € de prestations connexes aux travaux de rénovation de la déchetterie de

- Lanmeur,
- – 126 620,44 € d'ajustement des crédits au titre du bilan du CA 2025 d'An Dour et de son BP 2026 final pour les politiques Biodiversité, GEMAPI et Hors GEMAPI
 - **Les acquisitions de matériels font l'objet de redéploiements de crédits** (jeux à sommes nulles) et intègrent :
 - + 25 000 € pour l'achat d'un véhicule pour le SPRH,
 - + 30 000 € pour la signalétique des déchetteries de Plougonven, Plourin-Lès-Morlaix et Taulé par redéploiement de crédits d'opérations soldées (démolition de hangar - 40.7 k€, et achats de composteurs - 45 k€).
 - *Les chapitres 20 « Etudes », 21 « achats » et 23 « travaux » intègrent des enveloppes de crédits de 20 k€ à 38 k€ pour éventuels aléas et/ou virements de crédits ; les dépenses imprévues n'ayant plus de chapitre dédié en M57.*

Les recettes d'investissement sont ajustées de + 4 022 446,21 € dont :

- + 200 000 € d'opération d'ordre pour les dotations aux amortissements,
- + 2 000 € de dotations aux dépréciations des actifs circulants
- **+ 3 187 974,56 € d'opérations d'ordre patrimoniales**, pour réintégration dans le patrimoine de Morlaix Communauté des avances versées pour le Musée, les politiques Biodiversité, GEMAPI, Hors GEMAPI et avances sur marchés des études de réouvertures de la rivière, au titre de la DM et/ou des restes à réaliser de l'exercice et/ou d'exercices antérieurs

Et en **recettes réelles** :

- **+ 300 000 € de subventions au titre de la réhabilitation du musée des Jacobins (CPER et Contrat de Pays),**
- **+ 77 259 €** de subvention complémentaire de la part de la **Région pour la réhabilitation de la déchetterie de Lanmeur,**
- **+ 30 000 €** au titre des travaux de la Friche de la Tilly (subvention EPF),
- **+ 30 000 €** au titre des dossiers Pass Commerces Artisanat (subventions Région et communes),
- **+ 34 738 €** de reversement du Fond régional COVID-Résistance après bilan et clôture de l'opération.

PRINCIPAL		Libellé	Budget de l'exercice	DM n°1	TOTAL après DM
	041	Opérations patrimoniales	5 376 300,00	3 187 974,56	8 564 274,56
Total Mouvement	I	Ordre à l'intérieur de la section d'investissement	5 376 300,00	3 187 974,56	8 564 274,56
	040	Opérations ordre transf. entre sections	1 470 000,00	4 667,00	1 474 667,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 470 000,00	4 667,00	1 474 667,00
	001	Solde exécution invest. reporté	4 538 580,50	0,00	4 538 580,50
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 667,00	4 667,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 798 000,00	125 000,00	1 923 000,00
	20	Immobilisations incorporelles	1 017 918,00	-85 049,00	1 406 533,13
	204	Subventions d'équipement versées	5 332 931,00	342 715,28	11 503 245,70
	21	Immobilisations corporelles	3 608 032,00	-388,00	5 716 040,05
	23	Immobilisations en cours	8 021 787,37	442 859,37	12 834 929,40
	26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	250 000,00
	27	Autres immobilisations financières	6 000,00	0,00	6 000,00
	4581	Opérations sous mandat	163 000,00	0,00	1 223 199,27
Total Mouvement	R	Réel	24 486 248,87	829 804,65	39 406 195,05
Total Dépenses			31 332 548,87	4 022 446,21	49 445 136,61
	041	Opérations patrimoniales	5 376 300,00	3 187 974,56	8 564 274,56
Total Mouvement	I	Ordre à l'intérieur de la section d'investissement	5 376 300,00	3 187 974,56	8 564 274,56
	040	Opérations ordre transf. entre sections	6 225 830,00	202 000,00	6 427 830,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	6 225 830,00	202 000,00	6 427 830,00
	001	Solde exécution invest. reporté	0,00	4 667,00	4 667,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	38 400,00	0,00	38 400,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	827 570,00
	13	Subventions d'investissement	3 541 349,53	444 959,00	8 584 703,50
	16	Emprunts et dettes assimilées	8 772 815,35	0,00	19 446 385,35
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	182 845,65	182 845,65
	21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	10 000,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	400,00	0,00	4 078 398,55
	4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	1 280 062,00
	77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
Total Mouvement	R	Réel	12 362 964,88	632 471,65	34 453 032,05
Total Recettes			23 965 094,88	4 022 446,21	49 445 136,61
Total Investissement			-7 367 453,99	0,00	0,00

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER :

La présente DM 1 du budget immobilier s'équilibre à 65 940 € en section de fonctionnement et à 476 099,96 € en section d'investissement avec la reprise des Restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT

IMMOBILIER		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	042	Opérations ordre transf. entre sections	628 000,00	0,00	0,00	628 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	628 000,00	0,00	0,00	628 000,00
	011	Charges à caractère général	519 218,00	0,00	-2 850,00	516 368,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	125 000,00	0,00	3 000,00	128 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	114 160,00	0,00	50 790,00	164 950,00
	66	Charges financières	188 500,00	0,00	15 000,00	203 500,00
	67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
Total Mouvement	R	Réel	956 878,00	0,00	65 940,00	1 022 818,00
Total Dépenses			1 584 878,00	0,00	65 940,00	1 650 818,00
	042	Opérations ordre transf. entre sections	78 000,00	0,00	0,00	78 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	78 000,00	0,00	0,00	78 000,00
	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	110 492,00	0,00	0,00	110 492,00
	75	Autres produits de gestion courante	1 391 386,00	0,00	65 940,00	1 457 326,00
	77	Produits spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Total Mouvement	R	Réel	1 506 878,00	0,00	65 940,00	1 572 818,00
Total Recettes			1 584 878,00	0,00	65 940,00	1 650 818,00
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00

En dépenses :

- **Les charges à caractère général** sont ajustées de **- 2 850 €** et comprennent :
 - **+ 2 000 € d'études** à Locquirec au titre du renouvellement du Label Qualité et de la réalisation d'un audit énergétique,
 - **- 4 850 € de taxe foncière**, concernant un bâtiment de Garlan ayant été vendu en 2025,
- **Les charges de personnels sont amendées de + 3 000 €**,
- **Les autres charges de gestion courantes sont revues à la hausse, à + 50 790 €,** intégrant :
 - + 45 790 € de TVA à reverser dans le cadre de la cession d'un bâtiment à Plouezoc'h. La société procèdera à son versement de la vente (cf. recettes) et Morlaix Communauté la reversera au service des impôts,
 - + 5 000 € pour le règlement d'intérêts moratoires et autres dépenses diverses,
- **Les charges financières sont amendées de + 15 000 €** afin de pallier la hausse des taux d'intérêt.

En recettes :

- **- 8 022 € de loyers** suite à la résiliation de bail de la boutique à tester n°1,
- **+ 45 790 € de régularisation de TVA** à la charge de l'acquéreur dans le cadre de la vente d'un bâtiment à Plouezoc'h,
- **La subvention du budget principal est ajustée à hauteur de + 28 172 €, permettant de préserver l'équilibre de la section de fonctionnement.**

INVESTISSEMENT

IMMOBILIER		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	6 400,00	6 400,00
Total Mouvement	I	Ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00	0,00	6 400,00	6 400,00
	040	Opérations ordre transf. entre sections	78 000,00	0,00	0,00	78 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	78 000,00	0,00	0,00	78 000,00
	001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	6 355,18	6 355,18
	16	Emprunts et dettes assimilées	666 000,00	1 500,00	6 466,00	673 966,00
	20	Immobilisations incorporelles	20 450,00	382,50	0,00	20 832,50
	21	Immobilisations corporelles	151 300,00	8 192,59	0,00	159 492,59
	23	Immobilisations en cours	1 652 000,00	335 903,69	0,00	1 987 903,69
	27	Autres immobilisations financières	645 000,00	0,00	110 900,00	755 900,00
Total Mouvement	R	Réel	3 134 750,00	345 978,78	123 721,18	3 604 449,96
Total Dépenses			3 212 750,00	345 978,78	130 121,18	3 688 849,96
	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	6 400,00	6 400,00
Total Mouvement	I	Ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00	0,00	6 400,00	6 400,00
	040	Opérations ordre transf. entre sections	628 000,00	0,00	0,00	628 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	628 000,00	0,00	0,00	628 000,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 059 661,00	0,00	34 049,00	1 093 710,00
	13	Subventions d'investissement	10 000,00	381 716,43	0,00	391 716,43
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 515 089,00	561 000,00	-507 065,47	1 569 023,53
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Mouvement	R	Réel	2 584 750,00	942 716,43	-473 016,47	3 054 449,96
Total Recettes			3 212 750,00	942 716,43	-466 616,47	3 688 849,96
Total Investissement			0,00	596 737,65	-596 737,65	0,00

En dépenses :

- **Le résultat d'investissement** reporté est repris à hauteur de **6 355,18 €**,
- **+ 6 466 € de cautionnements reçus**,
- **+ 6 400 € de dépenses d'ordre** pour des opérations patrimoniales,
- **Les Restes à réaliser** pour **345 978,78 €** (rénovation du bâtiment Hop et travaux relatifs à la plateforme bois de Plougonven notamment).

En recettes :

- **+ 6 400 € de recettes d'ordre** pour des opérations patrimoniales,
- **+ 34 049 € de produits de cessions d'immobilisations**, permettant d'ajuster le prix de vente du bâtiment de Plouezoc'h,
- La **reprise des Restes à réaliser** à hauteur de **942 716,43 €** (dont 561 000 € d'emprunt en Euribor 3 mois + 1,03% auprès de l'Agence France Locale sur 25 ans)

Au regard de l'ensemble de ces ajustements, le besoin de recourir à l'emprunt est ajusté à hauteur de – 509 065,47 € (2 000 € concernant un dépôt de garantie).

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS :

La présente DM 1 du budget Transports s'équilibre à + 146 383 € en section de fonctionnement et à + 854 800 € en section d'investissement avec la reprise des Restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT

TRANSPORTS		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000,00	0,00	65 000,00	365 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	300 000,00	0,00	65 000,00	365 000,00
	011	Charges à caractère général	512 153,00	0,00	10 100,00	522 253,00
	012	Charges de personnel, frais assimilés	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	8 036 624,00	0,00	65 083,00	8 101 707,00
	66	Charges financières	15 700,00	0,00	6 200,00	21 900,00
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Total Mouvement	R	Réel	8 865 477,00	0,00	81 383,00	8 946 860,00
Total Dépenses			9 165 477,00	0,00	146 383,00	9 311 860,00
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
	013	Atténuations de charges	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00
	73	Produits issus de la fiscalité	3 741 620,00	0,00	0,00	3 741 620,00
	74	Subventions d'exploitation	3 330 522,00	0,00	105 000,00	3 435 522,00
	75	Autres produits de gestion courante	296 891,00	0,00	6 383,00	303 274,00
	77	Produits exceptionnels	1 748 244,00	0,00	35 000,00	1 783 244,00
Total Mouvement	R	Réel	9 120 477,00	0,00	146 383,00	9 266 860,00
Total Recettes			9 165 477,00	0,00	146 383,00	9 311 860,00
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00

- **Les charges à caractère général** sont ajustées de **+ 10 100 €** correspondant :
 - Au solde 2025/2026 et ajustements 2026 du marché de la ligne 30 et de la rémunération du transitaire (8 100 €),
 - À 2 000 € d'achat de fournitures pour des petits aménagements de l'agence Linéotim,
- **Les charges de gestion courante** sont ajustées de **+ 65 083 €** tenant compte de :
 - **+ 50 000 €** de contribution financière et forfaitaire correspondant à un surcoût de l'inflation. Le montant de la révision, tenant compte de ce surcoût, sera connu en avril 2027. Sa prévision dès la DM1 permettra de procéder à son rattachement sur l'exercice 2026.
 - **+ 7 000 €** de contribution financière et forfaitaire pour complément du solde 2026,
 - **+ 5 000 €** de subventions pour le transport des écoliers vers les piscines,
- **Les charges financières** sont augmentées de **+ 6 200 €**, permettant de financer la hausse des taux constatée,

S'ajoute l'ajustement des dotations aux amortissements à hauteur de 65 000 €, tenant compte de l'intégration des deux autobus livrés en fin d'année 2025.

En recettes :

- La **subvention d'exploitation** versée par le budget Principal au budget annexe Transports est augmentée de **105 000 €** permettant de couvrir le surcoût prévisionnel de l'inflation dans le contrat de DSP et l'augmentation des dotations aux amortissements,
- Les **autres produits de gestion** courante sont ajustés de **+ 6 383 €** au regard l'indemnisation d'assurance à percevoir pour le dédommagement d'un abribus endommagé,
- **35 000 € de produits exceptionnels** sont ajoutés au titre de la vente de 147 vélos à assistance électrique.

INVESTISSEMENT

TRANSPORTS		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
	001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	3 146,31	3 146,31
	16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	124 500,00	0,00	154 500,00
	21	Immobilisations corporelles	303 900,00	602 637,79	104 515,90	1 011 053,69
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Total Mouvement	R	Réel	333 900,00	727 137,79	127 662,21	1 188 700,00
Total Dépenses			378 900,00	727 137,79	127 662,21	1 233 700,00
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000,00	0,00	65 000,00	365 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	300 000,00	0,00	65 000,00	365 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	78 900,00	868 700,00	-78 900,00	868 700,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Mouvement	R	Réel	78 900,00	868 700,00	-78 900,00	868 700,00
Total Recettes			378 900,00	868 700,00	-13 900,00	1 233 700,00
Total Investissement			0,00	141 562,21	-141 562,21	0,00

En dépenses :

- **Le résultat d'investissement reporté** est repris à hauteur de 3 146,31 €
- **+ 20 000 €** de travaux d'aménagements intérieurs pour la nouvelle agence commerciale Linéotim,
- **+ 104 515,90 €** pour aléas et équilibre de la section d'investissement du budget annexe,
- **Les Restes à réaliser** pour **727 137,79 €** (achat de bus et remboursement de l'avance remboursable du versement mobilité).

En recettes :

- **+ 65 000 €** de dotations aux amortissements,
- La **reprise des Restes à réaliser** à hauteur de **868 700 €** (correspondant à un emprunt contracté à l'été 2025, en Euribor 3 mois + 0,94 % de marge sur 15 ans auprès de l'Agence France Locale).

Au regard de l'ensemble de ces ajustements, le besoin de recourir à l'emprunt est minoré de 78 900 €.

BUDGET ANNEXE PORTS

La présente DM 1 du budget Port s'équilibre à + 9 123,62 € en section de fonctionnement et à + 156 802,85 € en section d'investissement avec la reprise des Restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT

PORTS		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	52 000,00	0,00	0,00	52 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	52 000,00	0,00	0,00	52 000,00
	011	Charges à caractère général	67 409,00	0,00	5 000,00	72 409,00
	012	Charges de personnel, frais assimilés	67 100,00	0,00	0,00	67 100,00
	65	Autres charges de gestion courante	20 042,00	0,00	1 700,00	21 742,00
	66	Charges financières	7 700,00	0,00	0,00	7 700,00
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	2 423,62	3 423,62
Total Mouvement	R	Réel	163 251,00	0,00	9 123,62	172 374,62
Total Dépenses			215 251,00	0,00	9 123,62	224 374,62
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	59 674,62	59 674,62
	70	Ventes produits fabriqués, prestations	99 300,00	0,00	0,00	99 300,00
	75	Autres produits de gestion courante	3 400,00	0,00	0,00	3 400,00
	77	Produits exceptionnels	82 551,00	0,00	-50 551,00	32 000,00
Total Mouvement	R	Réel	185 251,00	0,00	9 123,62	194 374,62
Total Recettes			215 251,00	0,00	9 123,62	224 374,62
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00

En dépenses :

- **Les charges à caractère général** sont amendées de **+ 5 000 €** en prévision de la contractualisation d'un emprunt.
- **Les autres charges de gestion courante** sont complétées de **+ 1 700 €** au titre d'admissions en non-valeur de redevances non recouvrées,
- **Les charges exceptionnelles** sont ajustées de **+ 2 423,62 €** en prévision d'annulation de titres sur exercice antérieur et permettant l'équilibre de la section de fonctionnement.

En recettes :

- La **reprise de l'excédent antérieur reporté pour 59 674,62 €** permet d'ajuster la **subvention d'équilibre du budget Principal de - 50 551 €**. Le solde de la subvention exceptionnelle, soit 32 k€, intègre le reversement d'une attribution de compensation de 10 358 € et une aide exceptionnelle concernant de potentielles Admissions en non-valeur de redevances non recouvrées.

INVESTISSEMENT

PORTS		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1 demandes	TOTAL après DM
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00
	20	Immobilisations incorporelles	150 000,00	143 633,51	0,00	293 633,51
	21	Immobilisations corporelles	554 500,00	10 691,00	0,00	565 191,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	2 478,34	0,00	2 478,34
Total Mouvement	R	Réel	733 500,00	156 802,85	0,00	890 302,85
Total Dépenses			763 500,00	156 802,85	0,00	920 302,85
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	52 000,00	0,00	0,00	52 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	52 000,00	0,00	0,00	52 000,00
	001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	20 859,06	20 859,06
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	13 477,38	13 477,38
	13	Subventions d'investissement	150 000,00	122 466,41	0,00	272 466,41
	16	Emprunts et dettes assimilées	561 500,00	0,00	0,00	561 500,00
Total Mouvement	R	Réel	711 500,00	122 466,41	34 336,44	868 302,85
Total Recettes			763 500,00	122 466,41	34 336,44	920 302,85
Total Investissement			0,00	-34 336,44	34 336,44	0,00

La présente DM 1 intègre les **Restes à Réaliser** suivants :

- 156 802,85 € en dépenses
- 122 466,41 € en recettes

En recettes, ces restes à réaliser sont couverts par la **reprise de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 20 859,06 €** et par **l'affectation de résultat de 13 477,38 €**.

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

La présente DM 1 du budget Réseau de chaleur s'équilibre à 62 003,73 € en section de fonctionnement et à 1 002 723,89 € en section d'investissement avec la reprise des Restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT

RESEAU DE CHALEUR		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	78 001,00	0,00	3 000,00	81 001,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	78 001,00	0,00	3 000,00	81 001,00
	011	Charges à caractère général	208 070,00	0,00	59 003,73	267 073,73
	66	Charges financières	5 050,00	0,00	0,00	5 050,00
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Total Mouvement	R	Réel	214 120,00	0,00	59 003,73	273 123,73
Total Dépenses			292 121,00	0,00	62 003,73	354 124,73
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	27 001,00	0,00	1,00	27 002,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	27 001,00	0,00	1,00	27 002,00
	002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	62 002,73	62 002,73
	70	Ventes produits fabriqués, prestations	264 120,00	0,00	0,00	264 120,00
	77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Total Mouvement	R	Réel	265 120,00	0,00	62 002,73	327 122,73
Total Recettes			292 121,00	0,00	62 003,73	354 124,73
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00

- Les **charges à caractère général** sont amendées de **+ 59 003,73 €** permettant l'équilibre de la section de fonctionnement.
- **+ 3 000 € de dotations aux amortissements**,
- **En recettes**, le budget annexe intègre la reprise de **l'excédent antérieur reporté de + 62 002,73 €**.

INVESTISSEMENT

RESEAU DE CHALEUR		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	27 001,00	0,00	1,00	27 002,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	27 001,00	0,00	1,00	27 002,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	979 668,00	0,00	1 019 668,00
	21	Immobilisations corporelles	40 500,00	4 156,26	4 579,64	49 235,90
	23	Immobilisations en cours	10 000,00	10 318,99	4 000,00	24 318,99
Total Mouvement	R	Réel	90 500,00	994 143,25	8 579,64	1 093 222,89
Total Dépenses			117 501,00	994 143,25	8 580,64	1 120 224,89
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	78 001,00	0,00	3 000,00	81 001,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	78 001,00	0,00	3 000,00	81 001,00
	001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	841 302,69	841 302,69
	13	Subventions d'investissement	39 500,00	158 421,20	0,00	197 921,20
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Mouvement	R	Réel	39 500,00	158 421,20	841 302,69	1 039 223,89
Total Recettes			117 501,00	158 421,20	844 302,69	1 120 224,89
Total Investissement			0,00	-835 722,05	835 722,05	0,00

En dépenses, des enveloppes prévisionnelles pour aléas sont inscrites au chapitre 21 (4 579,64 €) et au chapitre 23 (4 000 €), permettant de prévenir d'éventuelles dépenses imprévues et d'équilibrer la section d'investissement, après reprise des restes à réaliser.

Les **Restes à Réaliser** sont respectivement de :

- 994 143,25 € en dépenses (dont 978 668 € d'avance à rembourser au budget principal)
- 158 421,20 € en recettes (dont 130 957 € de subvention du budget principal dans l'attente du montant définitif de subvention ADEME à percevoir).

En recettes, ces restes à réaliser sont couverts par **la reprise de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 841 302,69 €** et par **l'ajustement des dotations aux amortissements de + 3 000 €**.

Après avoir recouvré l'ensemble des financements externes en 2026 (ADEME, État ...), le budget annexe Réseau de Chaleur sera en capacité de rembourser en grande partie l'avance versée par le Budget principal portée en RAR jusqu'à présent.

BUDGET ANNEXE ESPACES EVENEMENTIELS

La présente DM 1 du budget Espaces Evènementiels s'équilibre à + 18 718 € en section de fonctionnement et à 48 842,80 € en section d'investissement après reprise des Restes à Réaliser.

FONCTIONNEMENT

ESPACES EVENEMENTIELS		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	042	Opérations ordre transf. entre sections	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	011	Charges à caractère général	187 600,00	0,00	15 600,00	203 200,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	120 882,00	0,00	3 118,00	124 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00
Total Mouvement	R	Réel	311 182,00	0,00	18 718,00	329 900,00
Total Dépenses			313 182,00	0,00	18 718,00	331 900,00
	75	Autres produits de gestion courante	313 182,00	0,00	18 718,00	331 900,00
Total Mouvement	R	Réel	313 182,00	0,00	18 718,00	331 900,00
Total Recettes			313 182,00	0,00	18 718,00	331 900,00
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00

En dépenses, les **charges à caractère général** sont ajustées de + 15 600 € et intègrent :

- + 6 000 € pour le remplissage des cuves de fioul du site de Langolvas,
- + 1 600 € de prestations de services au titre du nettoyage de l'aire de déchets verts
- + 8 000 € de frais de nettoyage des locaux

Les charges de personnel sont amendées de 3 118 € afin de réajuster la refacturation au budget Principal au regard des coûts réels.

En recettes, +10 000 € de loyers sont attendus, tandis que la subvention du budget Principal est abondée de + 8 718 € permettant de couvrir le solde des dépenses supplémentaires.

INVESTISSEMENT

ESPACES EVENEMENTIELS		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	26 923,25	26 923,25
	20	Immobilisations incorporelles	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00
	21	Immobilisations corporelles	37 000,00	21 919,55	0,00	58 919,55
	23	Immobilisations en cours	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
Total Mouvement	R	Réel	209 000,00	21 919,55	26 923,25	257 842,80
Total Dépenses			209 000,00	21 919,55	26 923,25	257 842,80
	040	Opérations ordre transf. entre sections	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	48 842,80	48 842,80
	16	Emprunts et dettes assimilées	207 000,00	0,00	0,00	207 000,00
Total Mouvement	R	Réel	207 000,00	0,00	48 842,80	255 842,80
Total Recettes			209 000,00	0,00	48 842,80	257 842,80
Total Investissement			0,00	-21 919,55	21 919,55	0,00

En dépenses :

- 21 919,55 € de **Restes à Réaliser**,
- 26 923,25 € de reprise du résultat antérieur reporté,

Couvert par **l'affectation de résultat de 48 842,80 € en recettes.**

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS KERIVIN

La présente DM 1 du budget ZA Launay s'équilibre à **+ 20 000 € en section de fonctionnement** et à **+ 10 000 € en section d'investissement**, intégrant les ajustements suivants :

FONCTIONNEMENT

KERIVIN		Libellé	Budget de l'exercice	DM n°1	TOTAL après DM
	043	Opérations ordre intérieur de la section	39 505,00	10 000,00	49 505,00
Total Mouvement	I	Ordre à l'intérieur de la section d'investissement	39 505,00	10 000,00	49 505,00
	042	Opérations ordre transf. entre sections	1 683 168,00	0,00	1 683 168,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 683 168,00	0,00	1 683 168,00
	011	Charges à caractère général	434 482,45	0,00	434 482,45
	65	Autres charges de gestion courante	1 005,00	0,00	1 005,00
	66	Charges financières	38 500,00	10 000,00	48 500,00
Total Mouvement	R	Réel	473 987,45	10 000,00	483 987,45
Total Dépenses			2 196 660,45	20 000,00	2 216 660,45
	043	Opérations ordre intérieur de la section	39 505,00	10 000,00	49 505,00
Total Mouvement	I	Ordre à l'intérieur de la section d'investissement	39 505,00	10 000,00	49 505,00
	042	Opérations ordre transf. entre sections	1 572 795,45	10 000,00	1 582 795,45
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 572 795,45	10 000,00	1 582 795,45
	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	584 360,00	0,00	584 360,00
Total Mouvement	R	Réel	584 360,00	0,00	584 360,00
Total Recettes			2 196 660,45	20 000,00	2 216 660,45
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00

Dépenses :

- + 10 000€ de **charges financières** pour le règlement des intérêts de la dette et compte tenu de la forte augmentation des taux variables.
- Les frais d'accession sur terrains en cours d'aménagement sont ajustés d'autant.

Recettes :

- Les transferts de charges financières sont ajustés de + 10 000 €, tenant compte des ajustements opérés en dépenses ;
- La variation des en-cours de production est augmentée de + 10 000€.

INVESTISSEMENT

KERIVIN		Libellé	Budget de l'exercice	DM n°1	TOTAL après DM
	040	Opérations ordre transf. entre sections	1 572 795,45	10 000,00	1 582 795,45
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 572 795,45	10 000,00	1 582 795,45
	16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	472 186,88
Total Mouvement	R	Réel	100 000,00	0,00	472 186,88
Total Dépenses			1 672 795,45	10 000,00	2 054 982,33
	040	Opérations ordre transf. entre sections	1 683 168,00	0,00	1 683 168,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 683 168,00	0,00	1 683 168,00
	001	Solde exécution invest. reporté	361 814,33	0,00	361 814,33
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 000,00	10 000,00
Total Mouvement	R	Réel	361 814,33	10 000,00	371 814,33
Total Recettes			2 044 982,33	10 000,00	2 054 982,33
Total Investissement			372 186,88	0,00	0,00

Dépenses :

- Les opérations d'ordre de terrains aménagés sont ajustées de 10 000 €.

Recettes :

Le recours à l'emprunt est augmenté de 10 000 €.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS DU LAUNAY

La présente DM 1 du budget ZA Launay s'équilibre à **+ 8 000 € en section de fonctionnement et à + 4 000 € en section d'investissement**, intégrant les ajustements suivants :

FONCTIONNEMENT

LAUNAY		Libellé	Budget de l'exercice	DM n°1	TOTAL après DM
	043	Opérations ordre intérieur de la section	22 055,00	4 000,00	26 055,00
Total Mouvement	I	Ordre à l'intérieur de la section d'investissement	22 055,00	4 000,00	26 055,00
	042	Opérations ordre transf. entre sections	1 775 819,33	0,00	1 775 819,33
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 775 819,33	0,00	1 775 819,33
	011	Charges à caractère général	381 957,72	0,00	381 957,72
	65	Autres charges de gestion courante	2 005,00	0,00	2 005,00
	66	Charges financières	20 050,00	4 000,00	24 050,00
Total Mouvement	R	Réel	404 012,72	4 000,00	408 012,72
Total Dépenses			2 201 887,05	8 000,00	2 209 887,05
	043	Opérations ordre intérieur de la section	22 055,00	4 000,00	26 055,00
Total Mouvement	I	Ordre à l'intérieur de la section d'investissement	22 055,00	4 000,00	26 055,00
	042	Opérations ordre transf. entre sections	1 322 697,72	4 000,00	1 326 697,72
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 322 697,72	4 000,00	1 326 697,72
	002	Résultat de fonctionnement reporté	215 089,33	0,00	215 089,33
	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	642 045,00	0,00	642 045,00
Total Mouvement	R	Réel	857 134,33	0,00	857 134,33
Total Recettes			2 201 887,05	8 000,00	2 209 887,05
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00

Dépenses :

- + 4 000€ de **charges financières** pour le règlement des intérêts de la dette et compte tenu de la forte augmentation des taux variables.
- Les frais d'accession sur terrains en cours d'aménagement sont ajustés d'autant.

Recettes :

- Les transferts de charges financières sont ajustés de + 4 000 €, tenant compte des ajustements opérés en dépenses ;
- La variation des en-cours de production est augmentée de + 4 000€.

INVESTISSEMENT

LAUNAY		Libellé	Budget de l'exercice	DM n°1	TOTAL après DM
	040	Opérations ordre transf. entre sections	1 322 697,72	4 000,00	1 326 697,72
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 322 697,72	4 000,00	1 326 697,72
	16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	0,00	601 380,65
Total Mouvement	R	Réel	20 000,00	0,00	601 380,65
Total Dépenses			1 342 697,72	4 000,00	1 928 078,37
	040	Opérations ordre transf. entre sections	1 775 819,33	0,00	1 775 819,33
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	1 775 819,33	0,00	1 775 819,33
	001	Solde exécution invest. reporté	148 259,04	0,00	148 259,04
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000,00	4 000,00
Total Mouvement	R	Réel	148 259,04	4 000,00	152 259,04
Total Recettes			1 924 078,37	4 000,00	1 928 078,37
Total Investissement			581 380,65	0,00	0,00

Dépenses :

- Les opérations d'ordre de terrains aménagés sont ajustées de 4 000 €.

Recettes : le recours à l'emprunt est augmenté de 4 000 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

La présente DM 1 du budget Assainissement DSP s'équilibre à 296 257,33 € en section de fonctionnement et à 63 068,73 € en section d'investissement avec la reprise des Restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT

ASSAINISSEMENT DSP		Libellé	Budget primitif	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	023	Virement à la section d'investissement	25 950,00	0,00	0,00	25 950,00
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	245 950,00	0,00	0,00	245 950,00
	011	Charges à caractère général	35 000,00	0,00	5 000,00	40 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	66	Charges financières	25 050,00	0,00	0,00	25 050,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	281 257,33	281 257,33
Total Mouvement	R	Réel	60 050,00	0,00	296 257,33	356 307,33
Total Dépenses			306 000,00	0,00	296 257,33	602 257,33
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
	002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	296 257,33	296 257,33
	70	Ventes produits fabriqués, prestations	211 000,00	0,00	0,00	211 000,00
Total Mouvement	R	Réel	211 000,00	0,00	296 257,33	507 257,33
Total Recettes			306 000,00	0,00	296 257,33	602 257,33
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00

Le solde de la gestion de la DSP de Carantec, sera transféré à la Régie An Dour au terme de la DSP, soit au 31.12. 2027.

Ainsi, l'excédent de fonctionnement est repris à hauteur de 296 257,33 €. Les charges à caractère général sont amendées de + 5 000 € afin de constituer une marge au sein du chapitre, les autres charges de gestion courante sont ajustées de + 10 000 € au titre d'admissions en non-valeur et le solde de 281 257,33 € est porté en charges exceptionnelles.

INVESTISSEMENT

ASSAINISSEMENT DSP		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
	21	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	10 483,49	50 483,49
	23	Immobilisations en cours	460 000,00	52 585,24	0,00	512 585,24
Total Mouvement	R	Réel	620 000,00	52 585,24	10 483,49	683 068,73
Total Dépenses			715 000,00	52 585,24	10 483,49	778 068,73
	021	Virement de la section d'exploitation	25 950,00	0,00	0,00	25 950,00
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	245 950,00	0,00	0,00	245 950,00
	001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	63 068,73	63 068,73
	16	Emprunts et dettes assimilées	469 050,00	0,00	0,00	469 050,00
Total Mouvement	R	Réel	469 050,00	0,00	63 068,73	532 118,73
Total Recettes			715 000,00	0,00	63 068,73	778 068,73
Total Investissement			0,00	-52 585,24	52 585,24	0,00

La section d'investissement intègre la reprise du résultat antérieur reporté de 63 068,73 €. Les dépenses d'investissement sont ajustées de + 10 483,49 €, permettant de couvrir le solde des Restes à Réaliser.

BUDGET ANNEXE EAU DSP

La présente DM 1 du budget Eau DSP s'équilibre à 240 984,62 € en section de fonctionnement et à 455 926,80 € en section d'investissement avec la reprise des Restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT

EAU DSP		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00
	011	Charges à caractère général	94 450,00	0,00	16 500,00	110 950,00
	012	Charges de personnel, frais assimilés	108 000,00	0,00	35 000,00	143 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	66	Charges financières	30 550,00	0,00	0,00	30 550,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	188 484,62	188 484,62
Total Mouvement	R	Réel	233 000,00	0,00	240 984,62	473 984,62
Total Dépenses			305 000,00	0,00	240 984,62	545 984,62
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
	002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	205 984,62	205 984,62
	70	Ventes produits fabriqués, prestations	293 000,00	0,00	35 000,00	328 000,00
Total Mouvement	R	Réel	293 000,00	0,00	240 984,62	533 984,62
Total Recettes			305 000,00	0,00	240 984,62	545 984,62
Total Fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00

Le solde de la gestion de la DSP de Carantec, sera transféré à la Régie An Dour au terme de la DSP, soit au 31.12. 2027.

Ainsi, **l'excédent de fonctionnement est repris à hauteur de 205 984,62 €**. S'ajoute **en recettes**, + 35 000 € correspondants au remboursement de frais de personnel de la part de An Dour.

En dépenses, les **charges à caractère général** sont ajustées de + 16 500 €, dont :

- + 15 000 € de prévisions d'achat d'eau,
- + 1 500 € de redevance pour la performance des réseaux d'eau potable reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Les **dépenses de personnel** sont ajustées de + 35 000 €, de même que la refacturation en recettes, correspondant aux cotisations retraites des agents détachés An Dour.

Les **autres charges de gestion courante** sont amendées de + 1 000 € au titre d'admissions en non-valeur.

Le solde de l'excédent de fonctionnement repris est porté en charges exceptionnelles à hauteur de **188 484,62 €**.

INVESTISSEMENT

EAU DSP		Libellé	Budget de l'exercice	RAR	DM n°1	TOTAL après DM
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
	21	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
	23	Immobilisations en cours	190 000,00	455 926,80	0,00	645 926,80
Total Mouvement	R	Réel	290 000,00	455 926,80	0,00	745 926,80
Total Dépenses			302 000,00	455 926,80	0,00	757 926,80
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00
Total Mouvement	O	Ordre de section à section	72 000,00	0,00	0,00	72 000,00
	001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	452 146,57	452 146,57
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	3 780,23	3 780,23
	16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00
Total Mouvement	R	Réel	230 000,00	0,00	455 926,80	685 926,80
Total Recettes			302 000,00	0,00	455 926,80	757 926,80
Total Investissement			0,00	-455 926,80	455 926,80	0,00

La section d'investissement intègre la **reprise du résultat antérieur reporté de 452 146,57 € et l'affectation de résultat de 3 780,23 €** permettant de couvrir le solde des Restes à Réaliser de 455 926,80 €.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et affaires générales du 16 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver la décision modificative n°1 de chacun des budgets présentés ci-dessus.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-121

Objet : Révision des Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Joëlle Huon

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Les délibérations du Conseil de Communauté D19-049 du 1^{er} avril 2019, D21-040 du 12 avril 2021, D22-008 du 7 février 2022, D24-028 du 11 mars 2024 et D25-093 du 30 juin 2025 ont permis l'ouverture d'Autorisations de Programme/Crédits de paiements (AP/CP) pour le projet ci-dessous :

Budget principal :

- Déchèteries Communautaires

La procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissements.

Conformément aux dispositions de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Collectivité.

Le crédit de paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Vu les délibérations n°D19-007 du 11 février 2019 autorisant la mise en place des autorisations de programme/crédits de paiement, n°D23-255 du 13 novembre 2023 adoptant le nouveau règlement budgétaire et financier applicable au 1^{er} janvier 2024, n°D19-049 du 1^{er} avril 2019, n°D21-040 du 12 avril 2021, n°D22-008 du 7 février 2022, n°D24-028 du 11 mars 2024, n°D25-093 du 30 juin 2025 et n°D26-093 du 9 février 2026 2025.

Compte tenu des évolutions survenues sur ce projet, il est proposé au Conseil de Communauté de réajuster les crédits de paiement pour cette opération, dont les montants et les nouvelles répartitions des crédits de paiement sont joints en annexe.

Il est rappelé que le suivi des AP/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget primitif, Décisions modificatives, Compte administratif).

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et affaires générales du 16 juin 2026 ;

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **Réviser les Autorisations de programme/Crédits de paiement (AP/CP) concernant les opérations :**
 - **Déchèteries Communautaires**
- **Autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents concernant ce dossier.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-122

Objet : Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Rapporteur : Joëlle Huon

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéno** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** :

Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Exposé des motifs

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) (ci-après les *Membres*).

Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du CGCT tel que modifié par l'article 67 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique :

« Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement.

Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'État ou de ressources garanties par l'État.

Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L. 5111-4, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés ».

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- L'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- L'Agence France Locale – Société Territoriale (la Société Territoriale), société anonyme à conseil d'administration.

L'Agence France Locale a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 et est habilitée depuis le 12 janvier 2015 à consentir des prêts aux Membres du Groupe Agence France Locale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le *Pacte*), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la *Garantie*).

Morlaix Communauté a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 6 octobre 2014. L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est

en annexe à la présente délibération.

Objet

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les *Bénéficiaires*) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les *Titres Eligibles*).

Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce, quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à Morlaix Communauté qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie.

Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 ;

Vu la délibération n° D26-70 du 11 avril 2026, par laquelle le Conseil de Communauté a confié au Président la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° D14-139 du 6 octobre 2014 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de Morlaix Communauté ;

Vu l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 20 mars 2015, par Morlaix Communauté ;

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de Morlaix

Communauté afin que Morlaix Communauté puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et affaires générales du 16 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **De décider que la Garantie de Morlaix Communauté est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :**
 - **Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que Morlaix Communauté est autorisée à souscrire chaque année ;**
 - **La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Morlaix Communauté auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;**
 - **La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et**
 - **Si la Garantie est appelée, Morlaix Communauté s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;**
 - **Le nombre de Garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de chaque exercice du mandat et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement en annexe ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer le ou les engagements de Garantie pris par Morlaix Communauté pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-123

Objet : Approbation de l'avenant à la convention Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025
Conseil Régional de Bretagne

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°25 "Conforter l'équilibre territorial"

Rapporteur : Joëlle Huon

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin,

Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de son « engagement pour la cohésion des territoires » inscrit dans le prolongement de la Breizh Cop, la Région Bretagne alloue une enveloppe d'un montant de 2 977 465 € au territoire de Morlaix Communauté pour les années 2023-2025 (reliquat 2022 inclus) au titre de son dispositif Bien vivre partout en Bretagne.

Les projets inscrits dans la convention 2023-2025 signée le 16 octobre 2024 entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté s'articulent autour de 3 axes :

- accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique
- adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- améliorer l'accès aux services de proximité

Cette convention prévoit une clause de revoyure permettant de faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement. Dans ce cadre, un reliquat des crédits de 757 900 € a été mobilisé par la Région Bretagne correspondant aux montants non fléchés lors de la négociation initiale de la convention, aux évolutions de projets inscrits dans la convention et aux reliquats disponibles suite à des subventions votées en commission permanente régionale.

Pour Morlaix Communauté, deux évolutions intègrent cet avenant :

- Maintien du montant de la subvention régionale de 320 000€ sur le projet de maison de la culture et la langue bretonne Ti Ar Vro, avec un taux d'accompagnement dérogatoire de 26 % s'agissant d'un projet à rayonnement.
- Permutation de la subvention de 99 000 € initialement attribuée pour les études pré-opérationnelles de réouverture de la rivière vers le projet de rénovation et aménagement d'un bâtiment de la Manufacture des Tabacs de Morlaix pour une salle d'exposition/espace des arts

Le projet d'avenant de la convention « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » détaillant les projets et montants attribués est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver l'avenant à la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 » du Conseil Régional de Bretagne pour le territoire de Morlaix Communauté ;**
- **D'autoriser le Président à poursuivre les demandes de subventions de Morlaix Communauté, ainsi que les démarches nécessaires à l'exécution du présent avenant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-124

Objet : Tableau des emplois au 29 juin 2026

Rapporteur : Catherine Tréanton

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéhol** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Les réorganisations des services, quand elles sont nécessaires et impliquent une ou des créations de postes, sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

La réalisation du projet de territoire de Morlaix Communauté implique des adaptations régulières du tableau des emplois pour mettre en œuvre les actions et projets programmés.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de Morlaix Communauté, pour répondre aux besoins des services, et pour garantir une qualité de service public communautaire en adéquation avec les attentes de la population et dans le respect de la maîtrise des dépenses budgétaires.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

Suite à la réorganisation de la direction générale adjointe aménagement et développement du territoire, une structuration de la mission PCAET et PAT s'est mise en place avec le recrutement d'une chargée d'ingénierie planification écologique et climat pourvu dans le cadre d'une mobilité interne d'un fonctionnaire. Pour compléter cette structuration, il est proposé de créer un poste au tableau des emplois permanent suite à la suppression du contrat de projet, au départ de l'agent en poste, le 28/10/2025 comme indiqué ci-après :

- De créer un poste de **Chargé(e) de mission projet alimentaire territorial (PAT) référent (e) en éducation à l'environnement et au développement durable**, à temps complet, ouvert aux grades du cadre d'emplois des attachés, relevant de la catégorie A. Ce poste sera rattaché à la direction mobilité, mer et littoral, PCAET/PAT.

Plusieurs postes évoluent par ailleurs dans leur positionnement au sein de l'organigramme, leur

intitulé ou dans leur calibrage conformément au tableau joint, pour information du Conseil de Communauté.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver les modifications du tableau des effectifs, telles qu'indiquées ci-dessus, et conformément au document joint ;**
- **De dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de Morlaix Communauté ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout document utile à cet effet.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-125

Objet : Délibération complémentaire portant institution et composition de la Formation Spécialisée en Matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT)

Rapporteur : Catherine Tréanton

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.251-9 et L.251-10 relatifs à la Formation Spécialisée en Matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail, ainsi que ses articles R.251-35 à R.251-37 et R.252-41 à R.252-51 ;

VU la délibération n° D26-090 du 04 mai 2026 portant création et composition du comité social territorial placé auprès de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDÉRANT qu'au 1er janvier 2026 les effectifs relevant du comité social territorial s'élèvent à 261 agents ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions du Code général de la fonction publique, une Formation Spécialisée en Matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail est obligatoirement créée au sein du Comité Social Territorial lorsque l'effectif est au moins égal à 200 agents ;

CONSIDÉRANT que la délibération n° D26-090 du 04 mai 2026 a fixé la composition du Comité Social Territorial pour le mandat 2027-2030 sans mentionner expressément la formation spécialisée ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de compléter cette délibération afin de mettre les instances de dialogue social en conformité avec les dispositions législatives applicables ;

CONSIDÉRANT que cette régularisation est sans incidence sur les conditions d'organisation du scrutin du 10 décembre 2026, sur la détermination du corps électoral, sur le nombre de sièges à pourvoir au comité social territorial, sur les conditions de dépôt des candidatures ainsi que sur les modalités du vote ;

Le Conseil de communauté est invité à se prononcer sur :

Article 1

L'institution auprès du Comité Social Territorial de la Communauté d'Agglomération une Formation Spécialisée en Matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT).

Article 2

La fixation du nombre de représentants du personnel au sein de la F3SCT à quatre (4) titulaires et quatre (4) suppléants

Article 3

La fixation du nombre de représentants de l'établissement au sein de la F3SCT à quatre (4) titulaires et quatre (4) suppléants.

Article 4

Le maintien du paritarisme au sein de la F3SCT.

Article 5

Le recueil de l'avis du collège des représentants de l'établissement dans les mêmes conditions que celles prévues pour le comité social territorial.

Article 6

La désignation des représentants du personnel à la F3SCT, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, à l'issue du renouvellement général des instances du 10 décembre 2026.

Le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-126

Objet : Modification du catalogue des tarifs 2026

Rapporteur : Joseph Irrien

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Généralisation des repas étudiants à 1 €

Dans le cadre de la mise en œuvre de la généralisation des repas étudiants à 1 €, il est proposé de modifier le catalogue des tarifs de la collectivité afin de supprimer l'encadré relatif à la tarification spécifique de la restauration étudiante. Cette évolution vise à mettre en cohérence le cadre tarifaire communautaire avec les nouvelles modalités de financement prévues par l'avenant à la convention conclue avec le CROUS, permettant ainsi l'application d'un tarif unique de 1 € pour l'ensemble des étudiants.

Espace des sciences de Morlaix : Modifications tarifaires

Il est proposé d'appliquer un tarif réduit à l'Espace des sciences de Morlaix sur présentation d'un billet d'entrée de l'Espace des sciences de Rennes, et réciproquement. Rennes Métropole a délibéré également en ce sens, autorisant sa présidente à appliquer cette réduction.

Ces modifications interviennent en complément des évolutions tarifaires adoptées par délibération n°D25-187 du 15 décembre 2025.

Il est donc proposé d'appliquer :

*6 € pour le tarif réduit individuel (visite libre, sans médiation) applicable aux détenteurs d'un billet d'entrée de l'Espace des sciences de Rennes.

Ce tarif sera applicable dès l'adoption au Conseil de communauté du 29 juin 2026.

Une réflexion est ouverte pour appliquer ce tarif réduit sur présentation d'un billet d'entrée des équipements des acteurs du Pôle Régional de Bretagne des CCSTI, des musées du territoire de Morlaix Communauté (Écomusée Ker Dreger à Plouigneau, Musée maritime de Carantec, Musée du Loup à le Cloître Saint-Thégonnec et Musée rural de Guimaëc, Ar Vagajenn) et du Cairn de Barnenez (Centre des Monuments Nationaux).

Il s'agira de prendre l'attache des collectivités et des structures partenaires pour envisager une inscription dans le catalogue des tarifs 2027 en fin d'année 2026.

Vu la délibération D18-097 du 2 juillet 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les dispositions pour la fixation des tarifs et des redevances ;

Vu la délibération D25-187 du 15 décembre 2025 arrêtant le catalogue des tarifs pour l'année 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver la généralisation des repas étudiants à 1 € et la modification des tarifs de l'Espace de sciences.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 18 heures 49 minutes.

Le secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot